

A côté de l'implication exemplaire des personnels de l'Office, l'année 2000 a également été marquée par le formidable élan de solidarité de chacun des acteurs de la filière bois, de l'État, des responsables



plusieurs générations de forestiers.

Certes, le choc a été rude pour tous ceux qui concourent à rendre les forêts belles, productives et accueillantes. L'année 2000 a été largement consacrée à gérer les suites de ces événements exceptionnels. Les personnels de l'ONF ont immédiatement réagi pour prendre les premières mesures d'urgence de déblaiement et de sécurisation des accès et pour organiser les opérations de stockage, de transport et de commercialisation de quelque 30 millions de m³ de chablis.

politiques locaux, du grand public ainsi que des collègues forestiers venus des régions moins touchées et aussi de Belgique et d'Allemagne.

2000 restera marquée par le remarquable esprit de concertation de l'ensemble des acteurs de la filière qui a permis de procéder dans les meilleures conditions possibles à la commercialisation en forêt publique de 21 millions de m³ de chablis et de réfléchir ensemble à la reconstitution de ce riche patrimoine avec la volonté de continuer à faire évoluer les pratiques sylvicoles.

Car le plus grand enseignement de l'année 2000 est bien là. L'avenir de la forêt repose sur nos capacités à construire de nouveaux processus de transparence et de dialogue afin d'apporter, dans le cadre du développement durable, les réponses aux attentes des citoyens et des professionnels de la filière bois.

1 Une nouvelle culture de l'ouverture et du développement

- 06 | Une nouvelle approche : l'environnement
- 08 | Vers une culture commerciale axée sur l'écoute et la satisfaction
- 10 | Un management davantage orienté vers le résultat
- 12 | L'accompagnement du développement local

2 Conjuger réactivité et développement durable

- 16 | 2000 : une année d'exception
- 18 | Aménagements forestiers : l'effet tempête
- 20 | Les effets financiers de Lothar et Martin
- 21 | Un patrimoine exceptionnel
- 23 | Les travaux forestiers : entre urgence et pérennité
- 25 | Reconstitution : une approche d'intégration dans les territoires
- 26 | Approvisionnement de la filière bois : limiter les pertes et permettre la reforestation
- 28 | Valoriser sans déséquilibrer
- 31 | L'accueil du public : un mot d'ordre, l'ouverture
- 32 | La gestion des milieux littoraux : amélioration des connaissances et ouverture au dialogue
- 34 | La prévention des risques naturels en montagne
- 35 | La forêt méditerranéenne sous haute surveillance

3 Une dynamique de l'action

- 38 | Responsabiliser
- 38 I La qualité et la certification : un engagement responsable
- 39 I Un vaste réseau de compétences pour un service de proximité Une grande diversité
- 40 I Mais une culture commune
 - Le dialogue, un levier majeur pour faire avancer la refondation
- 41 | Les relations professionnelles avec les salariés de droit privé Effectifs : maintien de l'emploi Hygiène et sécurité : communication et formation
- 42 | S'adapter et anticiper
- 42 I Une nouvelle définition des métiers
- 43 I La formation : malgré la tempête, une priorité
- 44 I La recherche : les pistes de la sylviculture de demain
- 45 I La recherche et les tempêtes
- 46 I Changements climatiques et gestion forestière Guyane : entre la satisfaction des attentes sociales et la préservation de l'exceptionnelle diversité biologique
- 47 I Les outils : renforcer la réactivité et l'efficacité
- $48 \; \mid S'ouvrir$
- 48 I La politique partenariale
- 50 I Le développement à l'international

4 Les résultats financiers 2000

- 54 | Des produits en progression
- 56 | Les charges d'exploitation
- 57 | Les mouvements sur provisions et dépréciations Les investissements, le bilan et la trésorerie
- 58 | Analyse du compte de résultat
- 60 | Analyse du bilan
- 62 | Le tableau de financement
- 64 | Conseil d'administration
- 66 ∣ Organigramme
- 68 ∣ Index

La "refondation" de l'Office National des Forêts est en marche. Elle s'inscrit dans un contexte en pleine évolution avec l'ouverture des marchés et de la concurrence, l'accroissement du niveau d'exigence des partenaires et des clients attentes de l'État, des collectivités locales et des clients privés et aussi pour préserver et créer des emplois.

Cette stratégie implique l'adoption de nouveaux comportements et de nouvelles pratiques. L'an



et aussi de nouvelles attentes de la société en matière d'environnement.

Les tempêtes de 1999 ont accéléré le processus. Si elles ont durablement marqué nos forêts et nos paysages, elles ont aussi bouleversé l'équilibre financier de l'établissement et mis les forestiers devant un vaste chantier : celui de la reconstitution.

Plus que jamais, l'Office a une responsabilité fondamentale et historique au regard des enjeux collectifs du XXI^e siècle : devenir un acteur majeur de l'environnement. Cette ambition est tout à fait légitime tant la protection des milieux naturels et des paysages est intimement liée à ses missions. Elle constitue le ferment même de sa culture.

Aujourd'hui, le savoir-faire des personnels doit dépasser le cadre strict de la seule gestion de la forêt et être mis au service des grands enjeux de la gestion durable, de la biodiversité, de l'eau, de l'air...

Face à ces nouveaux enjeux, l'Office a décidé d'aller de l'avant pour restaurer sa rentabilité, pour répondre avec pertinence aux 2000 a amorcé ce nouveau virage en s'orientant davantage vers une culture commerciale, en accompagnant le développement local, en conjuguant réactivité et développement durable et en s'engageant dans une nouvelle dynamique qui s'appuie sur la responsabilisation, l'adaptation, l'anticipation ainsi que l'ouverture au dialogue et à la transparence.

Le formidable travail réalisé en 2000 par les personnels de l'ONF et leur implication exemplaire dans la gestion de "l'après tempête" tout en assumant dans les délais leurs missions de gestion courante montrent à quel point l'Office a les capacités de réagir, de s'organiser et de s'adapter pour relever le défi qui s'offre à lui : devenir un établissement public de référence en matière de gestion du patrimoine naturel.

Bertrand Landrieu Président du Conseil d'administration

Bernard Goury Directeur Général

Bomard Jamy





Une nouvelle culture de l'ouverture et du développement









L'intense émotion ressentie autant par les acteurs de la filière bois que par le grand public a montré la pertinence du nouveau positionnement de l'Office et de son ambition : devenir un acteur majeur de l'environnement. Si le savoir-faire des personnels de l'Office s'inscrit depuis toujours dans une politique de développement durable, il doit aujourd'hui répondre aux nouvelles attentes collectives de la société en matière de préservation de l'environnement, de biodiversité, de qualité de l'air, de l'eau...

Cette nouvelle donne a également confirmé que l'Office devait aller de l'avant afin de restaurer sa rentabilité et de préserver ses emplois. Cette nouvelle dynamique s'appuie sur le développement d'une culture commerciale, sur un management orienté vers le résultat et sur de nouvelles relations avec les collectivités locales afin de donner à la forêt une place plus prépondérante dans les stratégies de développement local.

Une nouvelle approche : l'environnement

La "refondation" de l'Office National des Forêts est une expression devenue aujourd'hui Ainsi, plus que jamais, l'Office national des Forêts a aujourd'hui une responsabilité fondamentale



familière. Pour autant, il ne s'agit pas de changer pour le plaisir de bouger. Le contexte dans lequel l'action de l'Office s'inscrit l'y incite fortement : nouvelles attentes de la société en termes d'environnement, ouverture des marchés et de la concurrence, accroissement du niveau d'exigence des partenaires et des clients.

C'est pourquoi l'ONF a redéfini en 1998 sa stratégie de développement avec une ambition : devenir un acteur majeur de l'environnement. Les tempêtes de 1999 ont accéléré ce processus. Si elles ont marqué durablement nos forêts, elles ont aussi bouleversé l'équilibre financier de l'Office et conféré à cette ambition un caractère d'actualité immédiate.

Parce qu'elle contribue à lutter contre l'effet de serre, parce qu'elle absorbe le CO₂, parce qu'elle protège et conserve les sols, parce qu'elle produit un éco-matériau renouvelable : le bois, la forêt constitue un incontournable et formidable levier pour préserver la qualité de l'air, de l'eau et la biodiversité.

et historique au regard des enjeux du XXI^e siècle : faire vivre une forêt qui réponde aux attentes sur le long terme de la société.

Cette revendication de responsabilité est légitime pour l'Office tant l'environnement constitue pour lui une dimension naturelle. Depuis sa création, en effet, la protection des milieux naturels et des paysages est intimement liée à ses missions. Elle constitue le ferment de la culture des personnels de l'Établissement.

Le savoir-faire de l'ONF s'inscrit depuis toujours dans une gestion durable au sens où il recherche l'équilibre entre les fonctions environnementales, sociales et économiques de la forêt. Ainsi, l'établissement réussit-il à conjuguer des intérêts apparemment divergents : produire du bois d'œuvre de qualité et protéger un exceptionnel patrimoine forestier, tout en l'ouvrant au public.

Aujourd'hui, l'ONF s'est engagé dans une démarche de certification de la gestion forestière durable. Cette notion a été consacrée lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992 et confirmée par les ministres européens réunis en conférence à Helsinki en 1993. Cette définition est assortie d'une série de six critères paneuropéens, appelés "critères d'Helsinki", qui précisent les grands axes de la gestion multi-fonctionnelle des forêts européennes. Ils constituent la base de la mise en œuvre et du suivi de l'application de la gestion forestière durable.

L'Office National des Forêts s'est engagé dans cette démarche à côté de l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois et un certain nombre de leurs partenaires. Les objectifs sont triples :

- donner au consommateur la garantie que le produit en bois ou à base de bois qu'il acquiert, a été fabriqué à partir d'arbres récoltés dans une forêt gérée durablement :
- valoriser l'amélioration continue de la gestion des forêts françaises ;
- doter la filière bois d'un argument concurrentiel face aux autres matériaux.

L'ambition de l'ONF est d'éclairer l'autorité publique sur les nouvelles dimensions d'intérêt général de la gestion forestière durable et de faire partager son nouveau positionnement aux élus, aux acheteurs de bois, aux usagers, aux associations ainsi qu'au grand public.



Les six critères d'Helsinki

- Conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux du carbone
- Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers
- Maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et hors bois)
- Maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers
- Maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection de la gestion des forêts (notamment sols et eau)
- Maintien d'autres bénéfices et conditions socio-économiques.

La gestion durable des forêts européennes

Les ministres européens réunis en 1993 à la conférence d'Helsinki ont défini ainsi la notion de "gestion durable des forêts européennes" :

"La gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudice aux autres écosystèmes".

Vers une culture commerciale axée sur l'écoute et la satisfaction

Les tempêtes de décembre 1999 ont fragilisé l'équilibre financier de l'Office. Le patrimoine forestier a • Gestion des forêts domaniales : il convient de reconstituer, selon les attentes de l'Etat, les forêts détruites et de développer des sylvicultures dynamiques. L'Office a souhaité lancer la réalisation d'un bilan



été fortement amputé et il faudra plusieurs années pour le reconstituer. Cette perte de valeur pour les propriétaires aura bien évidemment des retombées directes sur le gestionnaire qu'est l'ONF. Les discussions qui étaient en cours avec les tutelles dans le cadre du contrat de plan Etat/ONF ont ainsi repris sur des bases différentes.

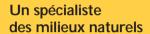
Toutefois, les tempêtes ne remettent pas en cause les orientations stratégiques prises auparavant pour le développement de nouveaux produits. Bien, au contraire: elles les confirment. Il s'agit, dorénavant, de mieux affecter le temps de chacun sur les activités rentables de manière à améliorer les performances de l'Office de 30 % minimum sur les six prochaines années. Ce, tout en négociant avec l'Etat, la prise en charge financière d'une partie des missions d'intérêt général antérieurement financées par les excédents de recettes domaniales de bois.

En fait, d'ici à 2006, l'ONF doit repositionner ses activités opérationnelles de la manière suivante : patrimonial destiné à évaluer sa bonne gestion.

- Gestion des forêts des collectivités:
 l'Office a souhaité adapter ses prestations aux attentes des collectivités et à leurs capacités de financement.
 Il les aidera à reconstituer leurs massifs forestiers tout en comblant le déficit des conventions de travaux.
- Missions d'intérêt général (MIG):
 l'ONF continuera à assurer les
 MIG confiées par l'Etat. Les
 objectifs pour l'Office portent sur le développement d'une contractualisation claire avec l'Etat à travers la signature de conventions nationales, sur l'assurance de l'équilibre en coût complet des MIG.
- Prestations de services : l'Office a décidé de développer ses savoirfaire pour proposer des services marchands. Héritier de huit siècles de gestion forestière, l'ONF dispose de compétences spécifiques pour relever ces enjeux environnementaux. Il propose une gamme de prestations de qualité qui



représentent, en 2000, un chiffre d'affaires d'environ 850 MF. Elles s'étendent du champ des études et des expertises jusqu'à la réalisation de travaux. L'objectif du développement de l'activité internationale de l'ONF s'inscrit également dans cette nouvelle dynamique.



Les prestations de l'ONF s'exercent dans le domaine des espaces naturels, en milieu rural comme en zone urbaine.

L'ONF apporte son expertise aux projets de protection ou de valorisation d'espaces naturels. De la conception à la réalisation, il assure des prestations d'études, de maîtrise d'œuvre, de réalisation de travaux et de gestion. Son vaste réseau de compétences lui permet de gérer des milieux très diversifiés : bosquets, pelouses, maquis et garrigues, landes, dunes, marais et tourbières, étangs, rochers, neige et glace, etc.





Des prestations pour les arbres

L'ONF assure diverses prestations concernant les arbres :

Des expertises :

Il assure au propriétaire une bonne gestion de son patrimoine en toute sécurité en effectuant des diagnostics d'arbres pris individuellement pour détecter les défauts et les sujets douteux.

Des travaux :

Ses équipes d'ouvriers réalisent les travaux de taille et d'abattage y compris en site urbain ou protégé.

· Des plans de gestion :

Elaboration de programmes logiques d'interventions s'inscrivant dans la durée.

Des prestations de paysage

Les prestations proposées par l'ONF dans le domaine du paysage sont :

Des études préliminaires :

Expertise du site ou du territoire, conceptions de paysage, faisabilité de projet. Les études comportent un état des lieux, un diagnostic et des propositions.

· La maîtrise d'œuvre de paysage :

Intervention dans les domaines de la conception, de la rénovation et de la restauration du paysage : définition du projet, programmation et suivi des travaux.

Un management davantage orienté vers le résultat

Améliorer la performance, tel était le mot d'ordre lancé en 1999. Cette orientation stratéEn raison des tempêtes, l'an 2000 affiche des résultats contrastés selon les activités. Si les conven-



gique est plus que jamais aujourd'hui d'actualité. Après les tempêtes, l'Office a procédé non seulement au repositionnement de ses activités principales, mais encore il a poursuivi la réforme de son fonctionnement interne. Objectif: affecter au mieux le temps dégagé aux activités rémunérées.

Ces nouvelles modalités intégreront, à terme, l'amélioration du système de pilotage interne et d'information ainsi que l'arrivée de méthodes et d'outils techniques nouveaux dans les processus de production.

La qualité de gestion de l'ONF s'appuiera également sur une gestion maîtrisée des ressources humaines avec notamment la définition d'une cartographie des métiers et la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Quant à la révision des systèmes d'information et la mise en œuvre de la démarche qualité, elles participent, elles aussi, à l'amélioration du fonctionnement général de l'Office.

tions avec les collectivités propriétaires se caractérisent par une certaine stabilité, les grandes conventions nationales et les activités nouvelles enregistrent des évolutions satisfaisantes.

Les conventions avec les collectivités propriétaires : stabilité

Les travaux réalisés dans les forêts des collectivités ont été en 2000 très marqués par les conséquences des tempêtes de décembre 1999. En nette hausse de 24 % par rapport à 1999, le montant des travaux réalisés est passé de 632 MF à 785 MF. L'exploitation des bois et en particulier des chablis a très largement contribué à cette hausse. De 179 MF en 1999, le montant de l'exploitation est passée à 365 MF en 2000 dont 333 MF pour les trois régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté.

Si les travaux sylvicoles ont largement baissé (-30 %), les travaux d'infrastructure (-0,7 %) et de DFCI (+1,7 %) se sont bien maintenus en raison des obligations nées des suites des tempêtes. Les dépenses concernant l'accueil du public et le tourisme en forêt

des collectivités ont, quant à elles, progressé de 88 % pour atteindre 48 MF.

Les financements publics consacrés à ces travaux ont légèrement fléchi en 2000 passant de 121 MF à 117 MF (-3 %). La part plus importante de l'exploitation, peu ou pas subventionnée, et le décalage temporel entre travaux et versement des subventions peuvent expliquer cette augmentation de l'autofinancement des travaux par les collectivités : de 81 % en 1999 à 85 % en 2000.



Le chiffre d'affaires de l'ONF (335 MF) réalisé en 2000 sur le marché de ces travaux montre un léger recul. Il passe en dessous du seuil de 50 % du montant total des travaux réalisés par l'Office, alors qu'il en constituait 53 % en 1999. Même s'il est inférieur aux prévisions, le bilan 2000 se situe dans une relative stabilité par rapport aux années précédentes. La part très importante de travaux d'exploitation confiés à des entreprises a généré essentiellement une hausse des prestations d'ingénierie. Le niveau de stock élevé en fin d'exercice laisse entrevoir un chiffre d'affaires réel finalement assez satisfaisant.

Les grandes conventions nationales : hausse

L'évolution s'avère très satisfaisante. L'ONF enregistre une augmentation des dotations de l'Etat de 8,5 MF entre 1999 (124 MF) et 2000 (132,5 MF). Les dotations pour la convention RTM ont atteint 47 MF en 2000. En ce qui concerne la prévention des risques d'incendie (convention OFRAN - Ouvriers Forestiers Rapatriés d'Afrique du Nord - , APFM - Auxiliaires Permanents de la Forêt Méditerranéenne - , patrouilles DFCI - Défense des Forêts Contre l'Incendie -). l'augmentation des ressources a été de 6 MF environ. Cette croissance est essentiellement liée à la mise en place du dispositif APFM. La dotation de l'Etat s'élève à près de 60 MF.

Les activités nouvelles : hausse

En tenant compte des corrections de méthodes qui sont intervenues entre 1998 et 2000, le chiffre d'affaires s'est accru de 41 MF. Après la hausse de 12 % enregistrée en 1999, 2000 revient à un rythme plus modéré : 7 %. C'est un bon résultat compte tenu du caractère exceptionnel de l'année 2000. Il est à noter que parmi les plus fortes progressions de l'année 2000, on trouve les régions les plus touchées par les chablis. Ceci s'explique par le double phénomène de la location des aires de stockage des bois et des expertises et des interventions demandées par de nombreux clients après les tempêtes.

L'ensemble des activités contractuelles génère un chiffre d'affaires de 860 MF, soit 131 millions d'Euros. L'objectif à court terme est d'atteindre 150 millions d'Euros.

L'accompagnement du développement local

Depuis longtemps, l'ONF est un partenaire privilégié des collectivités locales. Ensemble, ils œuvrent au Par ailleurs, l'ONF cherche à mieux faire prendre en compte au niveau local les besoins d'interven-



développement durable des territoires. En effet, l'ONF intervient pour leur compte dans de nombreux domaines comme la gestion des espaces naturels et des paysages, le tourisme vert, la qualité de l'eau, la prévention des risques naturels, etc.

Interlocuteur légitime, reconnu et écouté, l'Office souhaite aller plus loin dans cette relation avec une ambition : donner à la forêt une place plus prépondérante au sein des politiques d'aménagement du territoire. Cette ambition s'inscrit dans un contexte nouveau : partout en France, les communes se regroupent en communautés d'intérêt (communautés d'agglomérations) et cherchent ainsi à asseoir un développement local.

Ainsi, l'ambition de l'Office trouve-t-elle auprès d'elles un écho favorable. La forêt peut effectivement constituer un levier au service de l'emploi et de l'économie locale notamment par le développement du tourisme rural, la transformation locale des produits forestiers et la valorisation de la forêt pour le bois-énergie. tion en forêt que ce soit pour protéger l'environnement ou pour accueillir le public. Ces besoins ne peuvent plus être financés par le seul produit des ventes de bois à la suite des tempêtes de 1999.

Cette démarche d'ouverture constitue un enjeu majeur pour le développement de l'ONF. Pour l'accompagner, une organisation s'est mise en place en interne. Elle repose sur la nomination de responsables régionaux et départementaux "chargés du développement local". Un important programme de formation interne aux procédures et aux outils du développement local a été initié en 2000. Cet appui s'effectue avec le concours de l'École des Territoires (Bergerie nationale de Rambouillet).

Elle s'est concrétisée en l'an 2000 par la préparation des projets de préfiguration des Chartes forestières de territoire (CFT), initiés par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. L'Office s'y est particulièrement impliqué en liaison étroite avec la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR).

Par ailleurs, l'ONF souhaite développer les produits "écotourisme" afin d'une part de répondre à la demande du public en termes de qualité de prestations, d'approche de l'environnement et de découvertes des espaces naturels, et d'autre part de répondre à la volonté des politiques européennes et nationales de favoriser ce type d'activité qui valorise des territoires peu connus et peu équipés. L'ONF dispose de nombreux atouts: un patrimoine bâti important et surtout un savoir-faire dans les actions de promotion et de découvertes des espaces naturels (cf. encadré Retrouvance).

La mise au point d'une stratégie de développement "écotourisme" s'appuyant sur les principes du tourisme durable constitue une des priorités du département marketing pour 2001.

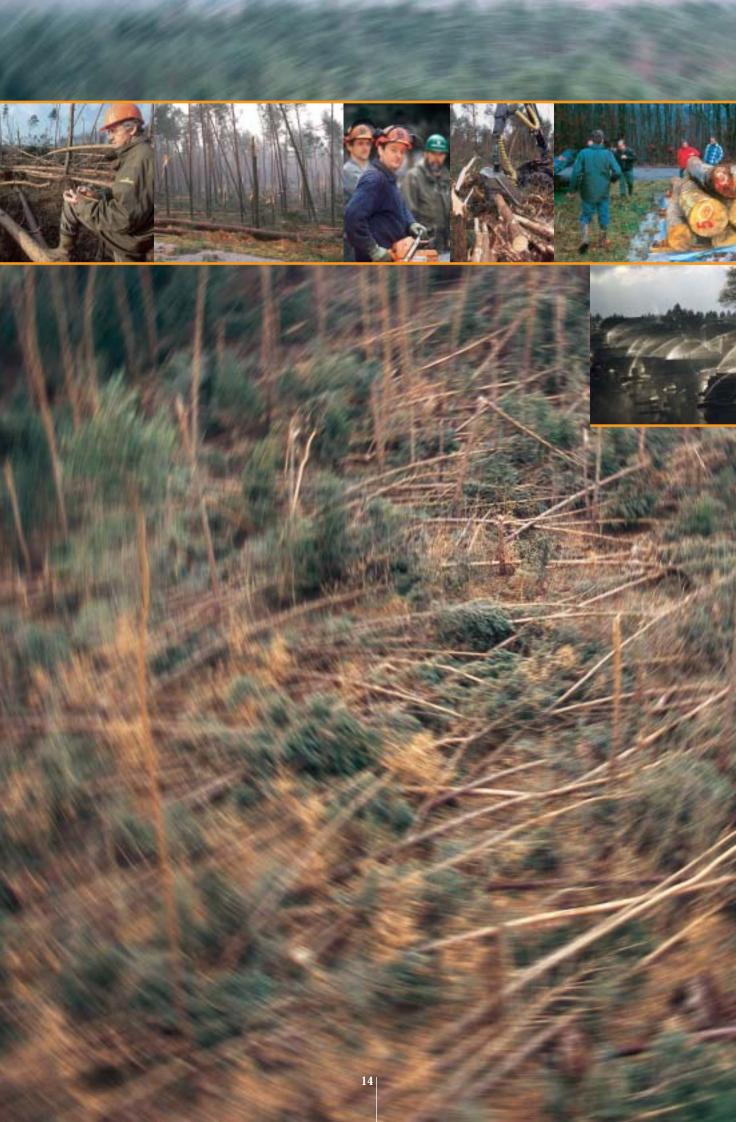


Retrouvance : Une randonnée de qualité

L'établissement a poursuivi en l'an 2000 l'exploitation de "Retrouvance", un produit de randonnée de six jours dans les Hautes-Alpes. Il associe des prestataires de services locaux, des transporteurs et des restaurateurs. Outre les retombées économiques pour la région, ce produit valorise cinq maisons forestières équipées d'énergie renouvelable. Les évaluations montrent que les touristes se déclarent satisfaits de la qualité des prestations et de l'intérêt de la découverte et de la beauté des paysages. D'autres projets de ce type sont actuellement à l'étude en Rhône-Alpes et en région PACA.

La Réunion

En l'an 2000, les missions d'intérêt général et local confiées par voie de conventions par les collectivités de la Réunion à l'ONF ont représenté 18 % de l'activité opérationnelle de l'Office dans l'île. Ainsi, l'établissement a engagé 63,7 MF de travaux. Ils se répartissent en programmes touristiques (22,8 MF) menés avec le Département, en chantiers sylvicoles (21,8 MF) et routiers (19,1 MF) conduits avec la Région. L'Office a également conclu des conventions avec d'autres clients publics. Elles portent sur des travaux de régénération, de génie écologique, de protection des terrains en montagne et d'introduction d'espèces précieuses. L'établissement fait appel aux compétences et aux savoir-faire de 100 fonctionnaires et assimilés (VAT - Volontaires de l'Aide Technique - et Contractuels), de 250 ouvriers de droit privé et d'emploi-jeunes et 416 emplois sociaux (CES - Contrat Emploi Solidarité - et CIA - Contrat d'Insertion par l'Activité -). L'ONF développe une forte activité de communication auprès des médias (230 articles de presse et 12 reportages télévisés), des partenaires institutionnels, du monde éducatif (accueil de 3 000 élèves), des associations et de l'édition (publications de quides de randonnées et de fiches techniques).





Conjuger réactivité et développement durable







Les tempêtes de décembre 1999 ont affecté l'ensemble des activités de l'Office tout au long de l'année 2000. Travaux de déblaiement et de sécurisation des accès, opérations de stockage, de transport et de commercialisation d'un volume considérable de chablis sur un marché saturé se sont succédés sans relâche.

Grâce à la forte mobilisation et l'implication personnelle des agents de l'Office, à la solidarité de tous les acteurs de la filière bois et à leur capacité à s'organiser avec cohérence, les accès ont pu être dégagés et 21 millions de m³ de chablis en forêts domaniales commercialisés dans les meilleures conditions possibles.

Tout au long de l'année, les équipes ont conjugué la gestion de ces urgences avec les réflexions sur la reconstitution dans une perspective de développement durable.

En dépit de ces circonstances exceptionnelles, les équipes de l'ONF ont eu aussi à assumer leurs travaux habituels d'entretien, de préservation et de valorisation des milieux naturels et d'accueil du public.

2000 : une année d'exception

En 2000, la forêt française a vécu au rythme d'une commercialisation intensive. Après les chocs physiques touchées, des stagiaires du Centre national de formation forestière de Nancy ainsi que des collègues



et émotionnels, bûcherons, forestiers, exploitants, personnels administratifs et techniques de l'Office ont déployé une activité intense. Cette année d'exception a été marquée par la forte implication de ces équipes qui ont démontré leurs capacités à réagir vite et de façon coordonnée pour déblayer les voies d'accès, dresser un inventaire des dégâts, organiser les stockages, le transport et le traitement au mieux des intérêts de chacun de 44 millions de m3 de chablis. C'est-à-dire l'équivalent de trois fois la récolte moyenne annuelle des dernières années.

Cette remarquable capacité à réagir a été soutenue par un formidable élan de solidarité. Solidarité interprofessionnelle, tout d'abord, avec la signature d'un accord de régulation de marché pour limiter l'impact économique. Solidarité de l'Etat, ensuite, qui s'est engagé à prendre une série de mesures pour soutenir l'action de l'Office. Solidarité de la société civile qui a apporté aux 12 000 personnels de l'ONF un appui réconfortant et utile.

Enfin, et ce n'est pas la moindre, une très forte solidarité des agents de l'ONF des régions moins forestiers belges et allemands qui se sont portés volontaires pour prêter main forte afin de faire face à l'ampleur de la tâche : environ 130 millions d'arbres ont été abattus dans les forêts publiques. La Lorraine a été la région la plus touchée (19,4 millions de m³), devant l'Alsace (5,5 millions de m³) et la région Champagne-Ardenne (5 millions de m³).

Un an après, sur 30 millions de chablis commercialisables en forêts publiques, 21 millions ont été commercialisés (9,5 millions en forêt domaniales et 11,5 millions en forêts des collectivités publiques, soit 1,5 récolte annuelle).
1,2 millions de m³ ont été stockés, la plupart sous aspersion.
Les ventes doivent se poursuivre en 2001 et au-delà.

Quant aux quelque 20 000 kilomètres de chemins et de sentiers en forêt, environ 40 % ont pu être ouverts de nouveau au public. On estime que la totalité le sera peu à peu, d'ici à 2002. L'Office est intervenu le plus rapidement possible pour garantir la sécurité du public, en interdisant les accès présentant des risques et pour dégager des routes. Des efforts particuliers ont été entrepris pour

assurer la réouverture des sentiers de promenade, notamment ceux situés en forêt péri-urbaine et autour des zones touristiques. Des mesures exceptionnelles ont été prises dans ce domaine par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et par le secrétariat au Tourisme. L'appui des collectivités locales et territoriales a lui aussi été exemplaire : 12 millions de francs de crédits des départements d'Ile-de-France, 4 millions en provenance des collectivités de la région Poitou-Charentes et 6 millions de francs en Bretagne ont contribué à la mise en sécurité des accès.

Ces résultats ont été obtenus grâce au courage, à la détermination et à l'efficacité de chacun. Mais le bilan serait incomplet, s'il ne rappelait qu'en plus de ces charges exceptionnelles, la gestion courante a été effectuée normalement et dans les délais.

Des personnels en renfort

L'Office a fait appel à des renforts en personnels pour les chablis :

- Renforts internes des zones non sinistrées vers les zones sinistrées. Il s'agit souvent d'agents qui ont été, par le passé, en fonction dans les forêts concernées.
- Recrutement de 200 CDD dont 150 techniques, essentiellement parmi les jeunes titulaires d'un diplôme forestier.
- Nomination de 115 stagiaires dans les régions concernées, soit par exploitation des listes d'attente, soit par augmentation du nombre de places mises au concours 2000, soit grâce à l'organisation d'un concours supplémentaire pour le recrutement d'ATF.

L'Office a bénéficié, par ailleurs, d'efficaces renforts étrangers (belges et allemands).

La gestion sociale affectée par les chablis

· Hygiène et sécurité :

Des consignes très précises ont été diffusées auprès des personnels dès les premiers jours qui ont suivi les tempêtes puis renouvelées. Les CHS régionaux se sont réunis spécialement pour en vérifier la pertinence et les affirmer.

· Appui psychologique:

Le réseau des assistants de service social et les médecins de prévention ont été mobilisés pour faire face aux possibles conséquences psychologiques sur les personnels.

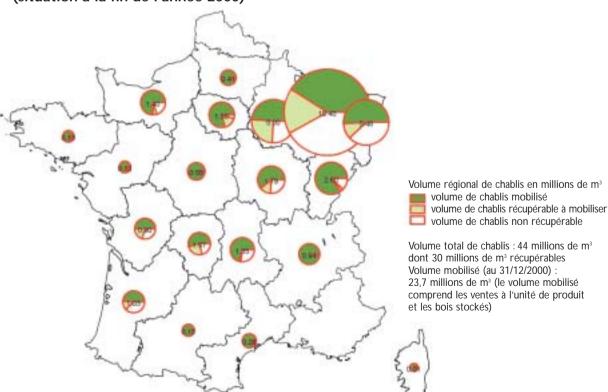
· Gratifications:

Les personnels ayant participé aux travaux ont bénéficié d'une prime spécifique et de jours de congés supplémentaires.

Mouvements sociaux :

Les événements ont provoqué ou renforcé des mouvements sociaux régionaux latents. Ils ont souligné les inquiétudes pour l'avenir de la forêt publique et les moyens financiers et humains que l'Etat consacrera. Des réunions de la direction avec les représentants syndicaux ont pu apporter les apaisements souhaités.

Tempêtes des 26/12/1999 et 27-28/12/1999 Mobilisation des chablis dans les forêts publiques (situation à la fin de l'année 2000)



Aménagements forestiers : l'effet tempête

L'activité relative aux aménagements forestiers a été sensiblement réduite en 2000 par rapport à 1999. (cf. tableau 1).

de la surface totale gérée par l'établissement en métropole.



Ce phénomène résulte du déplacement d'activité très marqué des personnels vers le traitement urgent des chablis.

Les tempêtes ont touché à des degrés variables près de 700 000 hectares de forêts domaniales et près de 800 000 hectares de forêts de collectivités et d'établissements publics, soit un total de près de 1 500 000 hectares. Ce chiffre représente le tiers

Une part importante des forêts concernées fera l'objet, soit d'une révision d'aménagement anticipée pour les zones les plus sévèrement

Tableau 1 : Réalisation des aménagements en 2000 (métropole seule) et comparaison avec 1999

Réalisation des aménagements

	Forêts domaniales		Autres forêts bénéficiant du régime forestier		
	Nombre	Surface totale	Nombre	Surface totale	
2000	29	23 225 ha	302	72 848 ha	
1999	999 59 73 170 ha		568	135 829 ha	

^{*} À ces résultats, il convient d'ajouter l'aménagement de 51 176 ha de forêt guyanaise

Tableau 2 : L'importance du travail restant à accomplir Révisions anticipées

	Forêts domaniales		Autres forêts bénéficiant du régime	
	Nombre Surface totale		Nombre	Surface totale
2000	210	270 000 ha	1 240	300 000 ha

Total : 1 450 forêts / 570 000 ha

Modifications d'aménagements

	Forêts domaniales		Autres forêts bénéficiant du régime fores	
	Nombre	Surface totale	Nombre	Surface totale
2000	215	320 000 ha	2 015	360 000 ha

Total: 2 230 forêts / 680 000 ha

touchées, soit d'une simple modification du document en vigueur au moment de la tempête, pour les sites les moins touchés. (cf. tableau 2).

Dans un certain nombre de cas, la modification ne touchera pas aux décisions fondamentales de l'aménagement et se limitera à une retouche du programme d'assiette des coupes.

Sur 250 000 hectares de forêt touchés, les perturbations sont plus faibles : elles n'appellent ni révision anticipée, ni modification de l'aménagement. Les latitudes

réglementaires prévues pour l'assiette des coupes sur la base du programme figurant à l'aménagement suffiront pour permettre au gestionnaire d'opérer les adaptations nécessaires.

Dans tous les cas, les adaptations sylvicoles nécessaires seront prévues.

Par ailleurs, les aménagements révisés ou modifiés intègreront la reconstitution des parties de forêts détruites ainsi que l'objectif de rééquilibrage à long terme des peuplements.



L'aménagement forestier : un outil essentiel de la gestion durable

Inscrire la gestion des forêts dans le long terme au service des grands enjeux collectifs, tel est l'objectif majeur de l'aménagement forestier. Cet outil technique essentiel de la gestion durable et multi-fonctionnelle des écosystèmes des forêts, est établi pour chacune des forêts relevant du régime forestier. S'appuyant sur différentes analyses, il cherche à optimiser et à concilier des enjeux parfois contradictoires : demandes du propriétaire, besoins économiques, demandes sociales, impératifs croissants de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel. Ses propositions et son plan d'action prennent en compte les grandes options stratégiques prises aux niveaux européen, national, régional et local ainsi que les délais nécessaires pour obtenir les résultats escomptés.

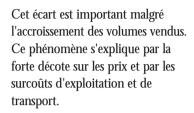
Groupe de travail national : un cadrage des travaux d'aménagement

Le groupe de travail national sur l'aménagement forestier, mis en place en 1999, a poursuivi ses travaux en 2000. Il a décidé :

- d'élaborer un cadrage des travaux d'aménagement adapté aux conséquences des tempêtes.
 Compte tenu de l'ampleur de la tâche, il a privilégié deux axes : la simplicité et l'efficacité, sans rien sacrifier à la riqueur.
- d'adapter le contenu des aménagements et l'importance des travaux qui leur sont liés aux enjeux réels de la forêt et à leur importance relative.

Les effets financiers de Lothar et Martin

Lothar et Martin, les deux ouragans de décembre 1999, ont fait réviser à la baisse le chiffre d'affaires



Par ailleurs, des moyens supplémentaires importants ont été mobilisés pour le traitement des conséquences des tempêtes, financés partiellement par les aides spécifiques mises en place par l'Etat.



de l'Office et ont fortement affecté sa mécanique de financement.

Ce déficit concerne avant tout les ventes des bois. Les chablis en forêts domaniales ont représenté un volume de 19 millions de m³. 9,5 millions ont été vendus en 2000 pour une recette brute proche de 1,5 milliards de francs, au lieu de 1,64 milliards prévus initialement.

L'offre de bois frais a été limitée au strict minimum cette année. Compte tenu des charges d'exploitation de débardage et de transport des bois, ainsi que des subventions correspondantes, la recette nette est inférieure de près de 300 MF au montant prévu à l'EPRD initial.

Les enquêtes de terrain post-tempêtes : mémoire et anticipation

Dans le courant de l'année 2000, la direction technique de l'Office a mis au point deux protocoles nationaux d'enquêtes de terrain. Leurs objectifs :

- Inscrire au sommier de la forêt divers éléments constituant la mémoire de ces événements exceptionnels ;
- Collecter des données nécessaires pour les prochaines révisions anticipées ou modifications d'aménagement et pour la reconstitution des peuplements anéantis ;
- Effectuer des observations pertinentes afin d'opérer une approche scientifique des liens entre les dégâts constatés et les caractéristiques du terrain et des peuplements et pour en tirer les enseignements à l'avenir.

Un patrimoine exceptionnel

Au 31 décembre 2000, l'ONF gérait 4 576 762 hectares forestiers en métropole. Ils représentent plus affectées à divers ministères qui en ont confié la gestion par contrat à l'ONF).



de 30 % de la forêt française et plus de 8 % du territoire national. S'y ajoutent environ 8 millions d'hectares dans les départements d'Outre-Mer, pour l'essentiel en Guyane.

L'action de l'ONF s'inscrit depuis toujours dans le cadre du développement durable. En effet, elle préserve le patrimoine forestier domanial d'atteintes à son intégrité par l'urbanisation ou les grandes infrastructures notamment routières. L'établissement public veille également à préserver la diversité et la richesse de ce patrimoine exceptionnel.

Son action porte non seulement sur la surveillance, les délimitations et le bornage mais encore sur l'instruction pour le compte de l'État des projets de modifications foncières, tels les acquisitions, les échanges, les aliénations, les incorporations au domaine forestier ou encore les affectations à un département ministériel.

Au 31 décembre 2000, les équipes de l'ONF géraient 1 828 431 hectares de forêts domaniales (y compris les 72 114 hectares de forêts Le Code Forestier charge l'Office d'appliquer le régime forestier dans les forêts appartenant aux collectivités et établissements publics. Au 31 décembre 2000, ce régime s'appliquait sur 2 724 466 hectares dont la majorité appartiennent à 11 000 communes.

En ce qui concerne les forêts communales, les relations entre les communes forestières et l'ONF sont régies par la Charte de la forêt communale signée conjointement en 1992 par l'établissement public et la Fédération Nationale des Communes Forestières. Elles se sont renforcées depuis 1996 : le Conseil d'Administration de l'ONF s'est alors doté d'une Commission de la forêt communale, composée d'administrateurs représentant les communes forestières. L'une des principales missions de cette commission est de préparer les travaux du Conseil d'administration ayant trait à la forêt communale.

Par ailleurs, l'ONF assurait, par contrat, la gestion de 23 865 hectares appartenant à des particuliers, en application de l'article L224.6 du Code Forestier.

Le domaine géré par l'ONF au 31 décembre 2000.

L'ensemble des forêts publiques gérées par l'ONF en métropole est de 4 552 897 hectares :

- 1 828 431 hectares de forêts domaniales dont 72 114 hectares affectés à différents ministères
- 2 724 466 hectares de forêts des collectivités locales et établissements publics

S'y ajoutent environ 8 millions d'hectares dans les départements d'Outre-Mer, pour l'essentiel en Guyane.

Tableau 1 : Les forêts des collectivités bénéficiant du régime forestier

Forêts régionales	6 502 hectares
Forêts départementales	33 280 hectares
Forêts communales	2 409 367 hectares
Forêts sectionales	193 422 hectares
Forêts d'établissements publics	81 895 hectares
Total	2 724 466 hectares



Tableau 2 : Les opérations foncières en 2000 en forêt domaniale

Variations 1999/2000 (Hectares)

	Hectares en +	Hectares en -
Acquisitions et incorporations au domaine forestier (dont incorporations de biens vacants et sans maître)	323	
Echanges	226	103
Aliénations, incorporations dans le domaine public		19
Variation réelle/1999	427	
Régularisations administratives (suite et aménagements), modifications de surfaces cadastrales		49
Variation apparente	378	

Tableau 3 : Les variations de surface intervenues en 2000 dans les forêts des collectivités

Variations 1999/2000 (Hectares)

	Hectares en +	Hectares en -
Nouvelles soumissions au régime forestier dont 17 acquisitions de terrains boisés, subventionnées par l'Etat (1 026 ha pour 3,44 MF)	13 489	
Distractions du régime forestier		1 953
Solde	11 536	

Un patrimoine immobilier en réhabilitation

En 2000, l'Office a poursuivi ses efforts pour maintenir en état et adapter son parc immobilier. Ainsi, il a lancé le Projet national d'amélioration de la gestion de son parc immobilier. Ce projet fournira, dès 2001, un inventaire affiné du patrimoine et donnera, en 2002, une vision globale et chiffrée des besoins en matière d'entretien et d'amélioration.

Par ailleurs, l'année a été marquée par de nombreux travaux de réparations dûs aux tempêtes de décembre 1999 qui ont mobilisé une part importante des efforts des services.

En ce qui concerne les maisons forestières, l'Office a poursuivi ses efforts de rénovation à travers 19 opérations globales et des travaux de grosses réparations sur environ 370 autres maisons. Le montant total des investissements engagés s'élève à 15,8 MF. En outre, 15,1 MF ont été consacrés à la maintenance des maisons dont 4,4 MF sont imputables aux dégâts des tempêtes. Deux maisons ont été vendues en 2000. L'une d'entre elles était devenue inutile au service. L'autre a été remplacée par une construction neuve.

En ce qui concerne les locaux administratifs et techniques, deux opérations majeures de construction se sont achevées au cours de l'année 2000. Elles concernent les locaux des services départementaux de la Haute-Saône et du Var. Ces opérations font largement appel au matériau bois en structure et en revêtement. Les investissements engagés ont été de 16,5 MF pour l'ensemble des locaux affectés au service (bureaux et usages techniques). Une opération d'extension et une d'acquisition ont pu être menées à bien. Une soixantaine de locaux ont bénéficié de travaux de rénovation et de mise aux normes. 30,4 MF ont été consacrés au fonctionnement et à la maintenance de ces locaux, dont erviron 1,9 MF sont imputables aux dégâts des tempêtes.

Les travaux forestiers : entre urgence et pérennité

Les travaux d'entretien forestiers effectués par les agents de l'Office National des Forêts durant l'année nelles à l'automne 1999 qui ont entraîné d'importantes dégradations du réseau routier en forêt



2000 ont porté sur la reconstitution des forêts détruites par les tempêtes et sur l'entretien courant du patrimoine.

Reconstituer 54 700 hectares détruits par les tempêtes en forêt domaniale

Les travaux de reconstitution des forêts détruites par les tempêtes vont connaître une ampleur exceptionnelle : 54 700 hectares de peuplements sont à reconstituer et 3 230 kilomètres de routes doivent faire l'objet de réfection généralisée. L'Office a réparti ces travaux en programmes annuels successifs étalés sur neuf ans au moins.

En 2000, un premier programme a été lancé. D'un montant de 39 MF, il a été financé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Il porte essentiellement sur des opérations de remise en état des parcelles. Réalisé à 35 % en 2000, il s'achèvera en 2001.

Par ailleurs, les régions du Sud de la France et plus particulièrement le Languedoc-Roussillon, ont connu des précipitations exceptiondomaniale. Un programme de 7,2 MF s'étalant sur 1999 et 2000 a été lancé. Il a pour but la remise en état de 155 km de routes forestières ainsi que des ouvrages hydrauliques associés et la réparation d'éboulements de talus. Il a été réalisé à 27 %.

Poursuivre les travaux habituels d'entretien

Malgré l'ampleur de la tâche de reconstitution des forêts, les forestiers ont assuré parallèlement les travaux habituels d'entretien, d'amélioration et d'enrichissement des peuplements et des équipements des forêts.

En forêt domaniale, les dépenses directes de ces chantiers effectués en l'an 2000 s'élèvent à 364 MF, soit une moyenne de 211 F/hectare.

315 MF ont été consacrés aux travaux d'entretien dont 183 MF pour la régénération naturelle des peuplements et des plantations de renouvellement ainsi qu'à leur entretien (dégagements, nettoiements, dépressages, élagages).

L'entretien des limites et des infrastructures a nécessité 103 MF. Il concerne un patrimoine considéra-



Bilan technique RENECOFOR

L'Office contribue au fonctionnement du réseau de surveillance de l'état de santé des peuplements forestiers RENECOFOR. Ce programme (soutenu financièrement par l'Union européenne, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'ADEME et l'ONF) a dressé un bilan général de son action. Il a été marqué par les dégâts subis dans le réseau lors des tempêtes de fin 1999. Ils sont en proportion plus importants que ceux de la forêt française. Cela tient essentiellement au fait que les placettes du réseau sont situées dans des futaies adultes. Plus de 13 % des arbres numérotés sont des chablis. Leur coût total d'exploitation est estimé à 201 000 F. Les dégâts causés aux clôtures sont très importants. Le coût de la remise en état est estimé à 400 000 F. Celui du remplacement immédiat des collecteurs de litières est d'environ 27 000 F. Le temps de personnels fonctionnaires à mobiliser en plus pour organiser et réaliser localement la remise en état est estimé à 125 hommes-jours d'agents techniques soit un coût d'environ 200 000 F. Ainsi, l'estimation du coût immédiat de remise en état de l'ensemble du réseau est de 1 035 000 F HT.

ble de près de 30 000 km de routes existantes (4 200 km de routes revêtues, 12 200 km de routes empierrées et 13 300 km de routes en terrain naturel).

Quant aux travaux de préservation ou de restauration de milieux ou d'espèces remarquables effectués en 2000, ils ont coûté 2,4 MF. Les travaux cynégétiques et piscicoles ont nécessité 4,1 MF.

Les travaux d'investissement sont essentiellement consacrés à la régé-

nération des peuplements existants et à la création des routes et des pistes. Ils sont lancés chaque année sous la forme de programmes dont l'exécution est planifiée sur plusieurs années. Le programme 1997 s'est achevé en 2000. Il concernait le reboisement de 380 hectares ainsi que la réfection généralisée de 90 kilomètres de routes et de pistes.

Une part notable du programme de 28 MF lancé en 2000 correspond à des créations de routes et de places de dépôts destinées à faciliter l'exploitation des chablis. Ces opérations sont subventionnées à 60 % par l'Etat.

En forêts des collectivités, les travaux d'entretien portent sur l'entretien des peuplements existants et notamment leur régénération ainsi que la conversion et la transformation de taillis et de taillis sous-futaie en futaie.

Tableau 1 : Programmes d'investissement en cours

	Montant en MF	Degré de réalisation
1998	24	84 %
1999	55	64 %
2000	64	42 %

Tableau 2: Travaux d'entretien en forêt domaniale

	Peuplements feuillus	Peuplements résineux
Renouvellement, préparation terrain	2 330 ha	1 650 ha
Plantations	1 420 ha	890 ha
Dégagements < à 3 mètres	25 620 ha	7 720 ha
Dégagements > 3 mètres, nettoiements	7 850 ha	3 790 ha

Tableau 3 : Travaux d'entretien en forêt des collectivités

	Peuplements feuillus	Peuplements résineux
Renouvellement, préparation de terrain	2 180 ha	2 020 ha
Plantations	1 670 ha	1 220 ha
Dégagements < à 3 mètres	23 590 ha	7 630 ha
Dégagements > 3 mètres, nettoiements	4 210 ha	4 500 ha

Reconstitution : une approche d'intégration dans les territoires

Après les premières émotions suscitées par ces phénomènes d'une ampleur jamais encore également sur le plan paysager, dans la mesure où on cherche une diversité visuelle.



connue, l'Office a été rapidement confronté à une série d'interrogations dont les réponses engagent autant le présent que l'avenir : faut-il reconstituer tout de suite ? Totalement ? Et comment ? À ces questions, il ne saurait être apporté une réponse unique. En tout état de cause, l'ONF estime que la future reconstitution devra s'intégrer dans une approche d'intégration dans les territoires.

Dans les cas où les dégâts sont de très faible ampleur - quelques trouées seulement, on peut raisonnablement affirmer que reconstituer n'est ni utile ni souhaitable tant sur le plan technique qu'écologique. Inutile D'autres secteurs dévastés peuvent faire l'objet de mesures conservatoires. Elles permettent une reconstitution ultérieure notamment afin de garantir une diversité du peuplement à plus ou moins longue échéance, que ce soit en termes d'essences, de classes d'âges ou de modes de traitement et de répondre ainsi à un ensemble de critères dont celui du "paysage".

En ce qui concerne les peuplements épargnés par la tempête, il est bien évident qu'ils seront conservés aussi bien pour des raisons techniques qu'écologiques et paysagères.

La reconstitution s'engage sur plusieurs années, sauf cas particuliers. Ce délai est nécessaire pour laisser s'exprimer prioritairement la régénération naturelle.

Un guide des sylvicultures dynamiques

Un guide méthodologique en vue de l'élaboration des itinéraires techniques de travaux sylvicoles a été réalisé en 2000. Il est destiné à aider les démarches régionales engagées dans le cadre de la réflexion sur la dynamisation des sylvicultures.

Approvisionnement filière bois : limiter les pertes et permettre la reforestation

2000 a été marqué par une adaptation à la crise de la politique de commercialisation à court et ont été vendus à des entreprises étrangères, dont 95 % émanent de l'Union européenne.



moyen termes de l'ONF et par le développement de fortes solidarités entre les professionnels. Deux objectifs ont été poursuivis : limiter les pertes financières des communes sinistrées et permettre la reforestation.

Le bilan de la commercialisation des chablis reste satisfaisant au 31 décembre 2000, compte tenu du contexte. Ainsi, ont été vendus :

- 21 millions de m³ : 9,5 en forêt domaniale (9,3 millions de m³ et 0,2 million de m³ de bois frais) et 11,5 en forêt des collectivités ;
- plus d'1 million de m³ pas encore livré (pré-vente de bois façonnés) ou dénombré (vente à l'unité de produit).

La majorité des volumes a été commercialisée auprès d'entreprises françaises, la plupart étant des clients habituels. 1,5 million de m³

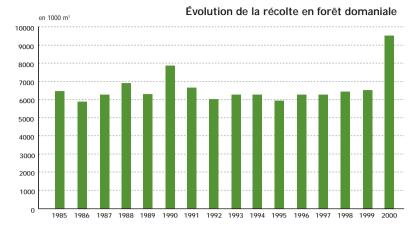
Eviter l'effondrement des cours

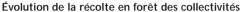
Il a fallu tout de suite éviter l'effondrement des cours dans les zones sinistrées. C'est pourquoi des dispositifs de vente amiable par référence à des barèmes de prix ont été mis en place. Ce choix ne se justifiait qu'accompagné d'autres mesures pour desserrer la contrainte de saturation du marché. C'est pourquoi l'Etat a adopté des mesures d'aides publiques à la définition desquelles l'Office a apporté toute sa contribution.

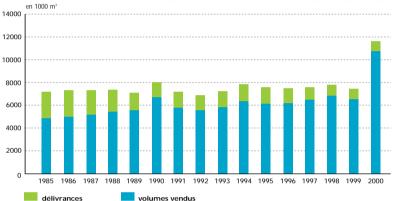
L'Office a créé dès le mois de janvier un "réseau de commercialisation des chablis". Des experts internes en commercialisation des bois sont intervenus auprès des services ONF dans les régions sinistrées. Ils ont apporté un appui technique aux opérationnels locaux pour faciliter les négociations commerciales, rechercher des acheteurs, stocker les bois, effectuer la gestion administrative et exporter.

L'approvisionnement des régions non sinistrées

Les exploitants des régions non sinistrées ont souvent réussi à s'approvisionner seuls en ce qui concerne les feuillus. Les bois étant de valeur, ils supportaient le surcoût du transport. En revanche, pour les résineux, les coûts de transport sont devenus prohibitifs. Comme il était exclu de mettre du bois frais sur le marché par solidarité avec les régions sinistrées, il a été décidé d'acheminer des chablis de résineux vers ces régions. Ainsi, des contrats ont été progressivement conclus. L'Office a passé un accord global avec la SNCF.







Des marchés évolutifs

Les marchés ont évolué en cours d'année. Durant le premier semestre, le marché du chêne est resté plus soutenu. La très belle qualité s'est vendue sur la base des prix de l'année 1999. En revanche, la qualité courante a enregistré des baisses allant jusqu'à 40 % dans l'Est de la France, surtout quand elle était mélangée au hêtre.

En ce qui concerne le hêtre, dont la qualité se dégrade très vite, il a fallu vendre très rapidement. Les prix ont baissé de l'ordre de 35 % dans le quart Nord-Ouest et jusqu'à 50 % dans l'Est où les chablis de hêtre étaient plus importants. Les cours des beaux bois se sont mieux tenus,

dopés par une demande étrangère, notamment chinoise.

Quant aux résineux, les sapins, épicéas et douglas ont eu des prix plus fermes que les pins, la nécessité d'une commercialisation rapide étant moins forte. La baisse sur les sapins et les épicéas a atteint 40 % alors qu'elle a été de 60 % sur les pins. La demande était même quasi inexistante à la fin juin. Au cours du second semestre, la configuration du marché a changé : des quantités non négligeables avaient déjà été commercialisées et les bonnes qualités se sont faites plus rares. Un retour de la demande a donc été pressenti. En concertation avec la profession, il a été décidé de revenir à une commercialisation par appel à la concurrence pour les feuillus. Les cours du chêne de qualité moyenne sont remontés sur la base de 10 à 15 % au-dessous des prix de l'automne 1999, alors que sa décote avoisinait -30 à -40 % au premier semestre. Demandés à nouveau : le sapin et dans une moindre mesure, le pin. Ils ont trouvé preneurs, mais à des prix très faibles. En revanche, le marché est apparu saturé en hêtre. Afin d'alléger le marché pour qu'il ne s'effondre pas, l'Office et les professionnels de la filière ont pris la décision de stocker du bois sous aspersion ou sous bâche. Il s'est avéré difficile de trouver des aires de stockage, souvent pour des raisons écologiques. Au total, environ 1 250 000 m3 de bois chablis ont été stockés par les vendeurs publics, essentiellement sous aspersion: 55 % pour les forêts domaniales et 45 % pour les forêts communales.

Évolution des modes de mise en marché

	1970	1980	1989	1995	1999	2000
Récolte	10,8 Mm ³	10,5 Mm ³	13,5 Mm³	13,5 Mm ³	13,9 Mm ³	20,9 Mm ³
Coupes sur pied	84%	84%	84%	81%	83%	82%
Bois faconnés	16%	16%	16%	19%	17%	18%
Délivrances	13%	16%	12%	10%	9%	5%
Ventes amiables	8%	9%	12%	14%	15%	80%
Adjudications d'automne	58%	48%	45%	36%	38%	15%
Autres ventes*	21%	27%	31%	40%	38%) 1370
Contrats pluriannuels d'approvisionnement	75 000 m ³	25 000 m ³	90 000 m ³	275 000 m ³	265 000 m ³	705 000 m ³

^{*} par appel à la concurrence

Valoriser sans déséquilibrer

La gestion forestière de l'ONF conserve en toute circonstance le souci de préservation des richesses naturelles et des paysages. Cette préoccupation est profondément ancrée dans la culture de l'établissement et de ses agents. En effet, la gestion durable mise en œuvre depuis des siècles dans les forêts bénéficiant du régime forestier par les Eaux et Forêts, puis par l'ONF, conduit à une richesse et à une grande diversité biologique.

Si les surfaces boisées représentent 88 % des espaces gérés par l'ONF, les 12 % restants sont constitués de milieux ouverts : marais, tourbières, étangs, maquis et garrigues. Ils jouent un rôle déterminant dans la diversité biologique des écosystèmes forestiers.



Qu'il récolte des graines (cf. encadré Récolte des graines p.30), qu'il constitue un réseau de réserves biologiques ou encore qu'il entame des actions juridiques, l'Office a, en toutes circonstances, une préoccupation majeure : valoriser les atouts de la forêt, sans déséquilibrer les écosystèmes.

La gestion de la faune, de la chasse et de la pêche, participe de cette logique. En effet, les forêts constituent des espaces privilégiés pour la grande faune. En l'absence de grands prédateurs, il est nécessaire de réguler la croissance des effectifs pour les maintenir en équilibre avec les milieux agricoles, forestiers et aussi naturels. La chasse est un des moyens importants de mise en œuvre de cette régulation. Mais avant tout, l'Office privilégie la connaissance et le suivi des effectifs. Ainsi, avec l'aide de ses locataires, l'ONF collationne depuis 1975

Martinique : 6 axes pour valoriser des espaces remarquables

Forêt tropicale humide, forêt littorale, mangroves : autant d'espaces naturels remarquables que l'Office National des Forêts contribue à valoriser par des actions de protection, d'accueil du public et de production. Ils représentent 87 % de la forêt gérée par l'Office en Martinique.

L'ONF appuie son action sur une étroite collaboration avec les collectivités pour entretenir, équiper et rénover les principaux sites touristiques forestiers et naturels de l'île, les sentiers de randonnée pédestres et les peuplements forestiers qui assurent l'approvisionnement de la filière bois martiniquaise. En 2000, les actions de valorisation de l'Office ont porté sur six axes essentiels :

1 Le développement de la filière bois :

Avec la collaboration de la Région, des actions sont en cours de définition vers les trois scieries de l'île afin de valoriser une production qui n'est que de 4 500 m³.

2 L'amélioration de la sylviculture :

L'Office mène avec le CIRAD Forêt des actions de recherche-développement sur la sylviculture du mahogany, en liaison avec la Section Technique Tropicale. Elles doivent permettre d'améliorer les pratiques sylvicoles de renouvellement des peuplements et d'en maîtriser les coûts.

3 L'amélioration de l'accueil

Les travaux d'aménagement du site de Vatable, de rénovation du principal sentier d'accès à la montagne Pelée et d'aménagement du site de Montravail se sont achevés en 2000.

4 La lutte contre les occupations illicites

En 2000, l'Office a traité avec les services de l'Etat, de nombreux dossiers de revendication de la propriété domaniale par des particuliers en application d'une loi de 1996. Actuellement, près du quart de la forêt domaniale du littoral est revendiqué.

5 Le contrôle des défrichements

Pour le compte de la DDAF, l'ONF a continué d'assurer en 2000 des actions de surveillance des défrichements ainsi que le traitement des dossiers de demande d'autorisations et de contentieux sur les défrichements illicites.

6 La préservation des espèces et des milieux remarquables

En 2000, l'aménagement de la forêt départementalo-domaniale du Nord a été modifié afin de permettre le classement en réserve biologique de l'ensemble de la zone sommitale de la montagne Pelée. Ainsi, avec des parcelles de la forêt domaniale du littoral et une forêt du Conservatoire du littoral, c'est une vaste réserve continue du bord de mer jusqu'au point culminant de la Martinique qui sera constituée.

les prélèvements de chasse réalisés en forêt domaniale. Les effectifs et les prélèvements sont en progression constante et régulière. partenaires de la chasse en forêt domaniale. Il s'inscrit dans un contexte général en pleine évolution. En effet, depuis l'instauration



Une nouvelle politique cynégétique

La tempête de décembre 1999 n'a pas eu d'incidence directe sur les populations existantes. En revanche, elle a provoqué l'interruption prolongée des activités cynégétiques dans plusieurs départements. En conséquence, le plan de chasse n'ayant pu être réalisé, on constate un excédent de gibier. Par ailleurs, la tempête a causé l'ouverture des peuplements. Ce phénomène a augmenté la capacité d'accueil du gibier.

L'ONF a entamé en 2000 la mise en place d'une nouvelle politique cynégétique en préparant le Cahier des charges de la chasse en forêt domaniale, dans la continuité de la nouvelle loi chasse de juillet 2000.

Ce travail s'est effectué en associant étroitement les principaux

du plan de chasse obligatoire, on assiste à un fort développement des populations de cervidés en milieu forestier. Dans certains cas, les conséquences écologiques et économiques s'avèrent dramatiques.

Certes, les solutions techniques existent pour restaurer ou maintenir un nécessaire équilibre entre la grande faune et le milieu qui l'accueille. Mais cela nécessite la mise en œuvre d'actions simultanées et coordonnées :

- une gestion quantitative des populations animales présentes ;
- une mise en place, en cas de dysfonctionnement, d'un observatoire cohérent de suivi pour la faune et le milieu;
- une meilleure utilisation des résultats de la gestion afin d'établir des propositions de prélèvements adaptées;
- une communication active.

Pêche : des baux renouvelés

Dans le domaine de la gestion des plans et cours d'eau du domaine privé de l'Etat, l'ONF exploite le droit de pêche. En 2000, les recettes ont été stables par rapport à 1999 (1,8 MF). Les baux ont été



Compte-rendu des tirs en forêt domaniale - Saison 1999-2000

Nord Pas-de-Calais 41 Picardie 1134 Ile de France 321 Centre 1113 Normandie 1063 Bretagne Pays 367 Poitou-Charente 134 Limousin - Aquitaine 38	Chevreuil 2534 2150 987 2332 2409 1159 784 72 659 1384 3705	Sanglier 1145 1624 1041 1191 2220 141 497 9 149 843
Picardie 1134 Ile de France 321 Centre 1113 Normandie 1063 Bretagne Pays 367 Poitou-Charente 134 Limousin -	2150 987 2332 2409 1159 784 72 659 1384	1624 1041 1191 2220 141 497 9
Ile de France 321 Centre 1113 Normandie 1063 Bretagne Pays 367 Poitou-Charente 134 Limousin -	987 2332 2409 1159 784 72 659	1041 1191 2220 141 497 9 149
Centre 1113 Normandie 1063 Bretagne Pays 367 Poitou-Charente 134 Limousin -	2332 2409 1159 784 72 659	1191 2220 141 497 9 149
Normandie 1063 Bretagne Pays 367 Poitou-Charente 134 Limousin -	2409 1159 784 72 659 1384	2220 141 497 9 149
Bretagne Pays 367 Poitou-Charente 134 Limousin -	1159 784 72 659 1384	141 497 9 149
Poitou-Charente 134 Limousin -	784 72 659 1384	497 9 149
Limousin -	72 659 1384	9 149
	659 1384	149
Aguitaine 38	1384	
	1001	843
Midi-Pyrénées 749	3705	
Champagne-Ardenne 708	3700	4224
Lorraine Meuse 88	1148	1499
Meurthe-et-Moselle 71	952	900
Vosges 310	1197	663
Moselle 357	2754	2518
Alsace 455	2517	2811
Franche-Comté Doubs -	156	12
Jura 164	274	175
Haute-Saône -	168	35
Territoire de Belfort -	21	-
Bourgogne 687	2713	1662
Auvergne 169	112	192
Rhône-Alpes 160	1383	994
Languedoc-Roussillon 163	994	3144
Paca 94	521	2445
Corse -	-	
TOTAL 8386	33085	30134

L'activité de récolte des graines forestières

En 2000, l'activité de récolte des graines s'est caractérisée par un effort accru en début d'année pour récupérer les cônes sur les résineux en chablis, en peuplements classés et en vergers à graines. En ce qui concerne les feuillus, on a enregistré une importante récolte en automne des glands issus des régions sinistrées. La fructification en feuillus s'est révélée très pauvre dans les autres régions. Le hêtre, tout particulièrement, a très peu fructifié, sauf en Normandie. Toutes les opportunités de récolte concernant les essences et les régions touchées par les tempêtes ont été saisies. L'activité pépinière a souffert du gel des coupes avec, pour corollaire, l'ajournement ou le report de chantiers de plantation. Cette situation de crise aura des conséquences à court terme sur le marché de la graine forestière.

renouvelés le 1^{er} janvier 2000 en favorisant le plus possible les titulaires des baux précédents. Les lots sont très majoritairement loués pour 6 ans (75 %), exploités en licence (5 %), en régie (10 %) ou mis en réserve (10 %). L'inventaire réalisé à cette occasion permet d'évaluer ce domaine à 3 350 km de rives et 1 610 ha de plans d'eau.

Chasse et pêche en forêt des collectivités : veille et conseil

La chasse et la pêche relèvent ici de la compétence exclusive des propriétaires. L'Office se charge de veiller au respect de la réglementation générale et des clauses contractuelles régissant ces activités. En accord avec les collectivités, l'Établissement souhaite développer ses missions de conseil. Les aménagements forestiers orientent les gestions cynégétiques et halieutiques vers un équilibre harmonieux entre la faune, l'ensemble de l'écosystème et les cultures riveraines.

L'accueil du public : un mot d'ordre, l'ouverture

La forêt a un rôle social en tant que lieu de détente, d'espace support d'éducation à l'environnement et



d'activités organisées. Pour l'ONF, le mot d'ordre est "ouverture". Ouverture des sentiers aux promeneurs après les travaux de sécurisation et de réaménagement des équipements à la suite des tempêtes, ouverture aux usagers pour être à l'écoute de leurs attentes afin d'y apporter des réponses, ouverture au dialogue avec les partenaires publics et privés pour trouver ensemble les solutions techniques et financières.

Massif de Rambouillet : une cicatrisation progressive

Poumon vert francilien, le massif forestier de Rambouillet (22 000 hectares), offre au début de 2001 une nouvelle découverte au public après les importants travaux de sécurisation et de réparation des équipements touristiques qui ont été effectués tout au long de l'année 2000. Les traces des tempêtes qui s'étendaient sur 3 000 hectares ne sont certes pas complètement effacées mais la cicatrisation se fait progressivement. Grâce à l'implication des équipes de l'ONF et des aides financières du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et du Conseil général des Yvelines, tous les équipements touristiques sont désormais ouverts au public ; les arbres en travers des 92 km de sentiers de grande randonnée ont été écartés ; 300 km d'allées forestières ont été rendues à l'usage des randonneurs et une dizaine de sites pittoresques nettoyés. Aujourd'hui, le massif offre de nouvelles perspectives paysagères, pour le plus grand plaisir des touristes.

La Guadeloupe : mise en valeur et médiatisation

Avec 38 224 hectares, la forêt publique représente 55 % de la forêt guadeloupéenne. Forêt de protection, elle abrite le Parc national de la Guadeloupe avec lequel elle participe à l'accueil du public. Parmi les actions majeures de l'ONF en 2000, la moitié porte sur l'accueil du public :

- Le démarrage de la Réserve Naturelle de Petite Terre de la Désirade. Des travaux d'investissement de 3,6 MF ont été lancés. Ils s'achèveront en 2001. Trois gardes ont été recrutés.
- Le lancement de la Sylvathèque. Ce centre d'initiation et de formation à la forêt et à l'environnement, dispose dorénavant d'un animateur (emploi jeune). Cette structure trouve un écho très favorable dans les médias.
- Le recrutement, à la demande de M. le Préfet de Région, de dix emplois jeunes pour nettoyer et mettre en valeur la grande rivière à Goyaves.
- Une meilleure médiatisation du travail grâce à l'appui d'un VAT, diplômé en communication.

La gestion des milieux littoraux : amélioration des connaissances et ouverture au dialogue

L'ONF gère un important domaine côtier domanial qui comprend notamment 76 500 hectares écosystèmes littoraux et l'organisation de nombreuses rencontres de terrain



de forêts littorales sur la façade atlantique et 25 000 hectares de forêt littorale méditerranéenne, 380 km de dunes côtières et 120 km de côtes rocheuses. Les actions de l'ONF s'inscrivent dans le cadre de la gestion durable de ce patrimoine: préservation d'une biodiversité, accueil d'un public de plus en plus nombreux et conservation du patrimoine géomorphologique et paysager. La gestion de ce domaine spécifique est particulièrement complexe. L'ONF a acquis depuis longtemps un savoir-faire reconnu qui s'affine grâce aux collaborations avec de nombreux organismes scientifiques. Outre ses actions de remise en état des dunes domaniales littorales après les tempêtes, l'année 2000 a été principalement marquée par les suites de la pollution pétrolière de l'Erika en Vendée, les opérations de suivi des

Grau du Roi : rencontres sur les dunes

Faire comprendre le fonctionnement des milieux littoraux dunaires sous l'influence de la mer et des vents et le rôle de la végétation pour maintenir les terrains littoraux, tels étaient les objectifs de la journée de formation et d'information sur la gestion durable des milieux naturels du littoral, organisée par l'ONF le 6 juin 2000 au Grau du Roi. Une rencontre qui a regroupé élus, membres du Conservatoire du Littoral, de la Direction régionale de l'Environnement, du Service maritime et de navigation et de l'Entente inter-départementale pour la démoustication. Les débats ont mis en évidence la nécessité de bien connaître le fonctionnement de ces milieux et de réaliser périodiquement des suivis botaniques des différents types de végétation, en particulier lorsqu'il y a mise en place d'ouvrages de protection. Cette journée s'est achevée par la visite des dunes mobile et fixée du domaine de Terre-Neuve et d'un ouvrage en ganivelles, réalisé par la commune du Grau du Roi à la Capelude.



Les suites de la pollution pétrolière en Vendée

Dans la précipitation des premiers nettoyages de plages, beaucoup de sable, parfois jusqu'à 9/10e du poids, a été enlevé en même temps que les produits pétroliers. L'ONF s'est fortement impliqué dans la cellule POLMAR (Pollution Marine) pour que ces effets négatifs soient pris en compte et minorés sur les bilans sédimentaires et les écosystèmes côtiers. Dans ce cadre, l'ONF s'est vu confier diverses interventions de terrain :

- Mission de veille pour identifier les zones à nettoyer ;
- Pose de clôtures en pied de dune embryonnaire pour éviter la pénétration des cribleuses dans ces faciès de stockage naturel de sédiment;

• Réhabilitation des dunes grises détruites lors des dépôts de matériaux pollués.

À cette occasion, les liens de l'ONF avec ses partenaires littoraux se sont resserrés. Une charte de principe de gestion est en cours de discussion avec le District de Noirmoutier.

Le suivi des écosystèmes littoraux

Diverses opérations ont été effectuées en 2000 pour dresser un état du patrimoine des espèces et écosystèmes rares et originaux. de l'ONF en 2000, notamment avec l'organisation d'une journée sur la gestion durable des milieux naturels du littoral, organisée par la direction régionale de l'ONF de Montpellier (cf. encadré) et les Ateliers de Merlimont (cf. encadré). Par ailleurs, l'ONF a participé à l'exposition "De la plage à la dune" à Notre Dame de Monts. Cette opération d'éducation à l'environnement s'adressait au grand public.

Outre ces faits marquants, l'ONF a poursuivi en l'an 2000 le projet LIFE 95 sur la "réhabilitation et



Parmi les plus importants :

- Finalisation et lancement sur l'ensemble de la côte Aquitaine d'un "sommier dunes", véritable outil SIG (Système d'Information Géographique) de suivi des travaux et des événements concernant les dunes littorales non boisées;
- Poursuite du relevé régulier de l'évolution des diverses communautés végétales littorales à Noirmoutier;
- Mise en place de quatre transects de suivi scientifique dans la réserve de la Pointe d'Arcay (Sud Vendée), en collaboration avec l'Université de Nantes.

Les rencontres de terrain

Le dialogue entre les hommes de terrain, les scientifiques et le grand public a été une activité essentielle gestion durable de quatre dunes françaises". Ce programme est entré dans sa dernière étape : achèvement des travaux, étude et préparation des conclusions sous la forme d'un atelier de terrain, d'un document vidéo et de livres.

Merlimont : paysages dunaires

Fortement impliqué dans la gestion côtière, l'ONF a organisé pendant deux jours en septembre 2000 "les ateliers de Merlimont" en vue de renforcer le nécessaire dialogue entre praticiens et chercheurs. Ces rencontres se sont déroulées à Merlimont, un site dunaire très représentatif de ce type de paysage de l'Europe du Nord-Ouest. Ces journées entraient dans le cadre des travaux de l'Union Européenne pour la conservation des côtes (EUCC). Cette association internationale créée en 1989 a pour but d'aider à une meilleure prise de conscience de l'enjeu représenté par la protection du littoral, tout en tenant compte des nécessaires aménagements dans le cadre d'une gestion intégrée des espaces côtiers. Elle s'attache à promouvoir la recherche scientifique et à informer les décideurs. Ces deux journées ont permis de dresser le bilan de la réflexion engagée par l'ONF sur le site de Merlimont et des principaux choix de gestion qui en découlent. Pédologie dunaire, gestion conservatoire des milieux humides, boisements, échanges plage-dune, embuissonnement à l'arrière du système des dunes externes, entre autres, ont été au cœur des débats.

La prévention des risques naturels en montagne

Dans onze départements alpins et pyrénéens à fort relief, l'érosion génère souvent des phénomènes



d'une grande violence. Le rôle du service central de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) de l'ONF est de conduire des actions de prévention des risques naturels financées par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, sur les terrains générateurs de risques acquis par l'Etat. Les conditions de réalisation et les coûts correspondants font l'objet d'une convention passée entre le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et l'Office National des Forêts. Le RTM compte environ 200 personnes, dont une centaine d'ouvriers forestiers.

L'année 2000 a été marquée par les fortes précipitations du printemps et de l'automne qui ont plus particulièrement frappé les Alpes du Sud. Si les pluies de juin ont entraîné des débordements torrentiels, les équipes du RTM ont dû faire face également à l'accumulation des pluies d'automne qui a eu pour conséquences, outre les débordements de nombreux cours d'eau, la réactivation et l'apparition de nombreux glissements de terrain.

Comme chaque année, les responsables départementaux et communaux ont fait appel en 2000 aux compétences du service départemental RTM pour assurer plusieurs missions :

- Des assistances techniques au profit de collectivités qui se concrétisent souvent par des travaux. Ces missions d'accompagnement des communes vont bien au-delà de la maîtrise d'œuvre classique dans la mesure où le service départemental RTM engage des démarches de réflexion et de concertation avec les communes. Il identifie le phénomène naturel, évalue le risque et le dispositif de protection à mettre en place, recherche les financements, etc. Les collectivités bénéficient ainsi d'une longue expérience acquise dans la gestion des terrains les plus générateurs de risques acquis par l'Etat (forêts domaniales dites "Séries de Restauration des Terrains en Montagne");
- Des expertises sur les risques naturels : leur gamme est très étendue (permis de construire, certificats d'urbanisme, plans d'occupation des sols POS , plan de prévention des risques PPR). Certaines ont une vocation informative, d'autres, un impact réglementaire (PPR).
- L'assistance aux Préfets et Maires en gestion de crise : avis sur l'évacuation/réintégration d'habitations, ouverture/fermeture de routes, conduite de travaux d'urgence, préparation des dossiers de reconnaissance de catastrophes naturelles et participation à la gestion des contentieux.

Les prestations effectuées en 2000

Financement du service RTM (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche)	47 061 kF
Travaux d'investissement dans les séries domaniales	22 440 kF
Travaux d'entretien dans les séries domaniales	39 650 kF
Encadrement de travaux de collectivités	69 756 kF
Avis d'urbanisme	4 777 dossiers

La forêt méditerranéenne sous haute surveillance

La zone méditerranéenne est une région particulièrement fragile notamment en raison des risques Travaillant dans les mêmes départements, les 122 Ouvriers Forestiers Rapatriés d'Afrique du Nord

Méditerranée : une année de référence

Statistiquement, 2000 peut être considéré comme une année de référence sur l'ensemble de la zone méditerranéenne française pour le nombre de jours estivaux de danger assez fort à fort. Une situation contrastée pourtant. En effet, si la zone alpine s'est caractérisée par la longueur de la période sensible et l'intensité du risque, l'ensemble a enregistré un niveau de danger moyen, voire inférieur à la moyenne sur le reste du continent. Une exception : la Corse, où pendant la deuxième quinzaine d'août, l'intensité du risque aura été exceptionnelle.



La Corse : plus de 11 000 hectares incendiés

L'année 2000 restera dans les mémoires pour l'importance des surfaces incendiées en Haute Corse (plus de 11 000 hectares) et parce que deux feux (Restonica/Tavignano et Vivario/Ghisoni) près de Corte, ont concerné des peuplements et des sites remarquables et non plus seulement des maguis. Le feu de la vallée de la Restonica qui s'est déclaré le 22 août s'est propagé sur 3 125 hectares dont 2 440 en forêt communale touchant principalement des fûtaies de pins laricio. Les deux feux de Vivario, quant à eux, ont démarré le 24 août. Ils ont touché 3 900 hectares dont 1 235 hectares en forêts communales et 485 hectares en forêts domaniales. 1 270 hectares de pin laricio ont brûlé. Immédiatement après ces incendies, l'ONF a entamé des réflexions sur la multifonctionnalité de ces forêts (enjeux de production de bois, touristiques, environnementaux et pastoraux).





d'incendies. Etat, collectivités, établissements publics et privés font appel aux compétences de l'ONF pour limiter ces risques et intervenir en cas de besoin. Reconnu et apprécié pour son savoir-faire, l'ONF est intervenu en 2000 en tant que prestataire de services dans le cadre de plusieurs conventions.

En 2000, l'Etat et l'ONF ont signé une nouvelle convention renouvelant pour cinq ans les modalités de l'ONF aux patrouilles de surveillance et de prévention des incendies de forêt en région méditerranéenne. L'Office a fourni 2 940 journées de patrouille, prises en charge par l'Etat. Leur coût s'est élevé à 4,5 MF.

En complément, 26 unités de forestiers sapeurs (411 personnes), répartis dans 6 départements particulièrement soumis aux risques d'incendies ont débroussaillé environ 4 369 hectares et effectué 17 526 journées de surveillance dont 50 jours d'intervention sur les feux. L'ONF assure l'encadrement et la maintenance de ces équipes. Le financement est assuré par les départements qui reçoivent une aide de l'Etat. L'Office intervient par le biais de conventions conclues avec les départements. Le chiffre d'affaires des prestations a atteint un montant de 20 MF en 2000.

(OFRAN) ont poursuivi en 2000 les actions de gestion et de protection de la forêt méditerranéenne contre l'incendie. L'Etat et l'ONF ont renouvelé en 1999 pour quatre ans la convention relative à l'encadrement de ces personnels par l'ONF. Leurs effectifs diminuent chaque année en fonction des départs à la retraite. Les dépenses d'encadrement et d'emploi sont prises en charge par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche (42.5 MF en 2000).

Enfin, dans le cadre de sa politique de prévention des incendies de forêt dans la zone de défense Sud, l'Etat (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche) a confié à l'ONF une nouvelle mission d'intérêt général au sein des services des régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Languedoc-Roussillon par la mise en place d'unités de personnels Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM). Cette mission comporte une dimension sociale, mettant en valeur la contribution de l'ONF à la mise en œuvre des dispositifs d'aide à l'emploi, d'insertion et de qualification professionnelle des personnels recrutés. Le plan prévoit une montée en puissance sur les années 1999 à 2002. Au 31 décembre 2000, 66 auxiliaires ont été recrutés, le financement par le ministère de l'Agriculture s'élevait à 16,5 MF.



Une dynamique de l'action



La refondation de l'Office National des Forêts a marqué ses premiers pas en 2000. Cette nouvelle dynamique s'est marquée par son engagement dans la voie de la responsabilisation en matière de certification environnementale et de l'implication de son vaste réseau de compétences pour offrir un service de proximité.

L'ONF s'est également engagé dans la voie de l'adaptation et de l'anticipation en mettant l'accent sur la formation et la recherche de nouvelles pistes pour la sylviculture de demain.

Enfin, l'Office a ouvert la voie à un dialogue renouvelé avec l'ensemble des acteurs de la filière bois. Il s'est concrétisé notamment par la rédaction d'un manifeste pour la reconstitution des forêts. "Ouverture" aussi avec le développement international des activités de l'Office.

Responsabiliser

La qualité et la certification : Un engagement responsable

En 2000, le Directeur Général de l'ONF a décidé d'étendre la démarche Qualité engagée en 1999 à l'ensemble de l'établissement, DOM (Département d'Outre-Mer) compris, avec un objectif clair : obtenir la double certification ISO 9000 et ISO 14 000 au plus tard en 2003.

Parallèlement, l'ONF participe à la mise au point du système et du certificat PEFC France (Pan-European Forest Certification) et à la création et la mise en place des entités régionales PEFC. Ce certificat apporte la preuve de la mise en oeuvre effective d'une gestion forestière durable. Il est mis au point par le regroupement d'acteurs de la filière bois à une échelle supranationale. Cette écocertification complète la norme ISO 14 000. En effet, celle-ci est strictement liée aux impacts sur l'environnement. Elle ne permet pas de traiter complètement les critères de gestion durable définis lors de la Conférence d'Helsinki.



Cet engagement s'inscrit pleinement dans l'évolution de l'Office. Colonne vertébrale de l'action, la démarche qualité implique l'ensemble des

Le certificat PEFC

Ce certificat vise une écocertification de toute la forêt au niveau d'une région donnée. Il nécessite que tous les acteurs concernés, privés et publics, se regroupent au sein d'une entité afin de mettre au point leurs objectifs locaux en matière de gestion durable, dans le respect d'un cadre minimum fixé au niveau national et directement inspiré des critères d'Helsinki. L'atteinte des objectifs est vérifiée grâce à des indicateurs tenus à jour par les membres de l'entité. Le système, lui-même, est validé par l'association PEFC au niveau européen. Les contrôles sont effectués par des certificateurs indépendants.

personnels et des organisations de l'Etablissement. Sa mise en œuvre constitue une opportunité pour analyser sans concession les forces et les faiblesses de l'établissement et trouver ensemble les pistes de progrès. Elle répond à trois enjeux majeurs :

- apporter une réponse à une demande économique et sociale, liée au concept de gestion durable ;
- rénover le fonctionnement interne de l'établissement, sur le plan des métiers et des méthodes de travail :
- établir et maintenir avec les clients et partenaires des relations claires, en recherchant leur satisfaction. En 2000, près de la moitié des directions régionales et services départementaux de l'ONF est engagée dans la démarche qualité. Après une phase de description très détaillée des processus de travail, des niveaux de responsabilité, des outils utilisés, etc... il est procédé à la recherche d'éléments d'amélioration qui vont dans le sens final de la satisfaction du client. Les sites engagés dans la démarche passeront à la mi-2001 à la phase de déploiement. L'ensemble des personnels disposera alors des nouvelles méthodes de travail adaptées à chaque site. En 2001, les autres sites s'engageront à leur tour dans la démarche en bénéficiant de l'expérience de leurs collègues.

En matière d'écocertification, l'essentiel des développements effectués en 2000 a concerné la mise au point du système et du certificat PEFC France, les indicateurs nationaux de gestion durable, les entités régionales PEFC, leur création et la définition des objectifs locaux et des indicateurs correspondants. L'ONF est présent dans chaque entité régionale qui se crée. L'objectif est d'y jouer un rôle moteur auprès de tous les membres.

Un vaste réseau de compétences pour un service de proximité

Héritier de huit siècles de gestion forestière, l'ONF a développé des savoir-faire multiples dans le droit privé. Par ailleurs, durant l'année 2000, l'Office a employé 187 objecteurs de conscience appartenant à plusieurs contingents. Le temps total de présence dans les services de l'Etablissement est de 1 231 mois, correspondant







domaine de la gestion et la valorisation des espaces naturels. Son réseau de 12 000 professionnels de la nature présents sur l'ensemble du territoire national permet d'offrir aux opérateurs locaux un service de proximité avec une connaissance approfondie du terrain et des usagers, une longue expérience de l'aménagement et une gestion rigoureuse, soucieuse du long terme et de la pérennité des actions. Ce vaste réseau de compétences repose à la fois sur une grande diversité et une véritable culture commune.

Une grande diversité

Cette diversité se marque tout d'abord dans la répartition du personnel, en personnels techniques, administratifs et ouvriers forestiers. 96 % des personnels techniques et administratifs relèvent du statut de la fonction publique de l'Etat. Les autres sont recrutés par l'Office sur la base d'un contrat. Pour 79 % d'entre eux, ce contrat est de droit public. Ceux qui exercent des métiers spécifiques ont été recrutés sur un contrat de

à un effectif moyen de 103 objecteurs (150 en 1999). Quant aux ouvriers forestiers, ce sont des salariés de droit privé régis par des conventions d'établissement, le plus souvent régionales.

Diversité dans la répartition catégorielle, ensuite : si l'essentiel des personnels fonctionnaires ressort de la filière technique, les services de soutien et d'encadrement fonctionnel sont assurés par des personnels administratifs, les ouvriers forestiers réalisant les travaux.

Diversité dans la répartition géographique : L'ONF est présent dans tous les départements français, DOM compris.

La diversité se marque aussi dans les compétences et les prestations. Elles s'exercent dans le domaine des espaces naturels autant dans le milieu rural qu'urbain, péri-urbain et même industriel.

Mais une culture

Cette diversité de compétences, de savoir-faire et d'expériences constitue le socle de la culture de l'Office en tant que prestataire de services, spécialiste des milieux naturels. L'action de l'ONF s'inscrit dans un contexte économique et social en pleine mutation : élévation du niveau d'exigence des clients et nouvelles attentes de la société. En tant qu'établissement responsable chargé de la valorisation des forêts publiques et du développement des



Les effectifs de l'Office

Près de 5 000 personnes travaillent chaque année en qualité d'ouvrier forestier de l'Office National des Forêts. Les 7 103 fonctionnaires se répartissent comme suit :

Catégories	Α	В	С	Total	%
Techniques	595	1 322	3 638	5 555	78
Administratifs	139	368	1 041	1 548	22
Total	734	1 690	4 679	7 103	

Hors CDD chablis

Un rôle clé : l'action sociale

Le service Action sociale assure la gestion des prestations d'action des fonctionnaires. En 2000, le montant de l'abondement et des frais de gestion à la charge de l'Office a été de 1 700 000 F. Les différents prêts sociaux pour l'acquisition de l'habitat se sont élevés à 1 324 000 F, auxquels s'ajoutent les prêts pour l'acquisition de véhicules personnels (1 500 000 F, y compris pour les ouvriers forestiers).

Le service social comprend 10 assistants de service social et une conseillère technique. Ils assurent une aide auprès des ouvriers forestiers et des agents en activité ou à la retraite.

L'Association pour l'action sociale (APAS) de l'ONF gère les actions sociales, sportives et culturelles ou de loisirs pour les personnels fonctionnaires. Une partie de son action est commune avec celle du service Action sociale. Les prestations d'action sociale au profit des personnels non fonctionnaires sont assurées par les comités d'établissement de chaque région dans le cadre de la dotation "Activités sociales et culturelles" qui leur est versée.

Cette compréhension globale des diverses composantes du milieu et des équilibres naturels permet de maîtriser la dynamique des systèmes écologiques, ce qui constitue la garantie indispensable de la gestion durable.

Elle lui permet de donner de la cohérence à la réalisation et au suivi de projets complexes, depuis leur conception jusqu'à leur concrétisation. Pour étayer ces travaux complexes, l'Etablissement fait souvent appel à de nombreuses spécialités comme les naturalistes, les paysagistes, les historiens, les archéologues.

Le dialogue, un levier majeur pour faire avancer la refondation

L'implication des salariés est un enjeu majeur pour la réussite de la refondation de l'établissement.
L'enjeu est de taille : il conditionne autant l'avenir de l'Etablissement, de ses missions et de ses emplois que des forêts et des espaces naturels. Un dialogue adulte et permanent s'est installé entre l'établissement et les représentants de l'ensemble de ses salariés ainsi qu'entre l'établissement et ses tutelles. En 2000, il a principalement porté sur les statuts, les emplois, l'hygiène et la sécurité.

activités fonctionnelles en espace naturel, l'ONF doit réfléchir sur ses missions actuelles et futures et aussi sur ses capacités à les remplir. L'Office s'est engagé dans une ambitieuse démarche de refondation. Ce véritable défi ne sera pas relevé sans l'implication du personnel. L'objectif général retenu est de donner à chacun un statut cohérent avec son niveau d'autonomie pour lui permettre d'exercer des missions diversifiées et centrées sur les métiers de l'ONF. Par ailleurs, il est proposé d'améliorer les conditions de certaines catégories de personnels (ouvriers forestiers, agents techniques forestiers et chefs de district forestier, par exemple) et d'adapter la filière administrative aux nécessaires complémentarités avec les personnels techniques. Ces grandes lignes ont été présentées par le Directeur Général aux ministères de tutelle en juillet 2000. Les réunions de travail avec les services de ces ministères ont commencé en 2000 et se poursuivent en 2001. Leur contenu s'inscrira dans le contrat Etat/ONF et aboutira à des améliorations concernant l'ensemble des personnels, selon des modalités qui restent à préciser.

Les relations professionnelles avec les salariés de droit privé

Une grande partie des travaux sylvicoles et d'exploitation de l'ONF sont effectués par des

Effectifs : maintien de l'emploi

L'année 2000 a été marquée par le maintien de l'emploi dans le cadre de l'accord collectif sur les 35 heures signé le 24 mars 1999 par le



ouvriers forestiers, des sylviculteurs et des bûcherons. Ils sont recrutés au plan local, soit par contrat à durée indéterminée à temps plein ou à temps partiel, soit par contrat à durée déterminée du fait du caractère saisonnier et dispersé des travaux à effectuer. Tous sont régis par un statut de droit privé. Les relations professionnelles avec les représentants des ces salariés s'appuient principalement sur des conventions collectives d'établissement qui ont, pour la plupart d'entre elles, un champ d'application régional.

Elles assurent à tous les personnels ouvriers d'une même région une situation professionnelle homogène. Elles adaptent aux conditions particulières de l'Etablissement les conventions existantes de la branche forestière négociées entre les syndicats d'employeurs et les représentants locaux des grandes centrales syndicales.

Directeur Général et les organisations syndicales FGA-CFDT, FSCOPA-CFTC et SNOFB-FO. Cet accord a permis la création de 273,66 emplois en équivalent temps plein.

L'année 2000 a également vu la poursuite de la mise en oeuvre du programme concernant les personnels auxiliaires de protection de la forêt méditerranéenne qui a abouti à la création de 46 emplois supplémentaires.

Hygiène et Sécurité : communication et formation

Un effort particulier en matière de communication et de formation a été effectué tout au long de l'année 2000 auprès des personnels de l'Office en matière d'hygiène et de sécurité. Ces opérations ont été menées dans le cadre des travaux d'exploitation des chablis. Affiches et plaquettes d'information ont été largement diffusées dans les services. Par ailleurs, l'Office a proposé aux personnels des formations à la sécurité et au maniement des matériels.

S'adapter et anticiper :

Une nouvelle définition des métiers



L'ONF s'ouvre à de nouvelles pratiques, dynamise sa sylviculture, développe ses activités, s'engage dans une démarche Qualité. Dans cet environnement qui bouge, les qualifications, les classifications et la formation doivent être adaptées. Ainsi, il est apparu essentiel de faire évoluer le système de gestion des métiers des ouvriers forestiers. En effet, un ouvrier sylviculteur ne met pas en œuvre les mêmes compétences qu'un conducteur d'engins ou qu'un chef de chantier. Il faut donc créer un nouveau système qui améliore la capacité d'intervention des ouvriers, développe leur polyvalence et leur permet de mieux maîtriser encore la qualité des chantiers.

Un groupe de projet a été mis en place par la direction générale afin de réfléchir à ces nouvelles orientations. Elles touchent à la fois à l'évolution des métiers et des compétences ainsi qu'aux rémunérations afférentes. Elles feront l'objet d'une négociation avec les organisations syndicales, qui débutera en 2001.

Chaque métier sera ainsi construit autour de compétences techniques et générales décrites en détail dans un référentiel. Les compétences maîtrisées par les ouvriers forestiers détermineront la qualification.

Ces compétences seront régulièrement évaluées afin d'orienter la formation professionnelle et de développer le professionnalisme de chaque ouvrier. L'évolution individuelle s'effectuera au fur à mesure de l'acquisition de compétences nouvelles.

Chacun pourra ainsi changer de classification, voire de métier.

La formation : malgré la tempête, une priorité

La formation professionnelle est une nécessité à la fois pour maintenir les capacités des personnels et pour développer les compétences au sein de l'ONF afin de répondre Les formations d'adaptation à l'emploi ont concerné 327 personnes pour 6 145 journées stagiaires.

15 personnes de catégorie B et 232 de catégorie C ont suivi des formations pour préparer des examens et concours internes, Cela



aux nouvelles missions de l'Etablissement et à l'élévation du niveau d'exigence des clients. Malgré les situations d'urgences auxquelles l'Office a été confronté, la formation est restée une priorité. Certes, les chiffres de l'année 2000 ne sont pas comparables avec ceux des années précédentes. Toutefois, avec 26,8 MF de dépenses directes et 46 095 journées stagiaires, 80 % des personnels ont bénéficié d'actions de formation. Les différents acteurs de la formation ont dû adapter leurs capacités de formation pour répondre, dans des délais très courts, aux besoins et aux priorités nouvelles induites par les tempêtes.

Ainsi, la tempête a bousculé le calendrier des formations initiales. Les rentrées ont été retardées et la durée de certaines filières raccourcie. En 2000, 45 stagiaires recrutés sans formation spécialisée ont effectué 2 924 journées stagiaires.

Les formations liées à la tempête

Les formations mises en œuvre ont porté, entre autres, sur l'organisation des chantiers d'exploitation des chablis et la sécurité, les techniques d'exploitation des chablis, la mise en place des aires de stockage des bois sous aspersion, la formation à la négociation commerciale, la vente des coupes à l'unité de produits, la logistique des chantiers. Au total, 900 personnes ont bénéficié de formations courtes (de 1/2 à 4 jours) spécifiques pour faire face aux conséquences de la tempête.

a représenté 943 journées stagiaires.

La formation continue en 2000 a concerné 6 132 personnes (autant qu'en 1999) pour 24 827 journées stagiaires (-26 % par rapport à 1999). Les trois quarts de ces formations se sont déroulées au niveau régional.

Un effort plus particulier a été porté pour maintenir et développer les compétences des ouvriers forestiers. En effet, leur formation a progressé d'un tiers par rapport à 1999 avec 11 256 journées stagiaires. Les formations à la sécurité ont pris une part essentielle dans ce bilan. Il semble que ces formations aient eu une efficacité certaine pour limiter les risques durant les travaux de dégagement et les exploitations des chablis. La définition des objectifs et l'organisation des formations est de la compétence des régions. Réalisées le plus souvent à proximité des lieux de travail, ces formations sont effectuées par différents intervenants: formateurs internes. Centre National de Formation Forestière, MSA, cabinets externes, etc...

La recherche : les pistes de la sylviculture de demain

Détecter les situations d'appauvrissement du sol et déterminer les mesures à prendre avant d'atteindre une situation de carence ; connaître et comforestier, avec notamment le réseau RENECOFOR et le site atelier de Fougères ;

 les activités du Conservatoire des ressources génétiques forestières.
 En 2000, près de 400 dispositifs expérimentaux ont été suivis par les



prendre le rôle du milieu et de la sylviculture sur le fonctionnement du cycle du carbone et des autres éléments minéraux dans l'écosystème; définir les règles pour la conservation et l'approvisionnement en graines de certaines espèces; suivre la dynamique forestière dans des conditions réelles de gestion et dans une perspective d'exploitation à faible impact en Guyane, tels sont quelques uns des chantiers de la Recherche/Développement effectués par les chercheurs de l'ONF. Ils s'appuient sur les travaux effectués à l'Office et dans le cadre de la recherche du réseau national de suivi à long terme des écosystèmes, RENECOFOR, du site d'étude de la hêtraie de Fougères en Bretagne ou encore du Conservatoire des ressources génétiques forestières de l'Office. Les chercheurs de l'ONF auscultent et préparent les pistes de la sylviculture dynamique de demain. L'effort de recherche et développement de l'Office National des Forêts représente 1 % du chiffre d'affaires. Trois axes structurent, en fait, son action:

- l'installation et la conduite des peuplements, qui constituent l'essentiel des dispositifs expérimentaux suivis par les sections techniques ;
- la connaissance du fonctionnement et de la dynamique de l'écosystème



sections techniques, dont 120 concernent le choix du matériel végétal (choix d'espèces et de provenances), 110 l'installation des peuplements, 160 la conduite des peuplements et une dizaine la protection des peuplements. Compte tenu des activités liées au chablis, la mise en place de nouveaux dispositifs a été, en 2000, limitée à une dizaine. Certaines mesures dans les dispositifs existants ont dû être différées. Ces dispositifs sont porteurs d'enseignements nouveaux pour la gestion et peuvent agir comme support à des formations. Une synthèse, portant sur une vingtaine de ces dispositifs, fait le point des résultats obtenus en matière de dépressage et d'éclaircie dans les jeunes peuplements de chêne. Les sections techniques ont consacré en 2000 près de 30 % de leur activité au suivi de ces dispositifs et 25 % à des sujets variés de recherche appliquée conduite généralement avec les

partenaires de la recherche forestière. L'activité de développement est centrée essentiellement sur l'installation et la conduite des peuplements. Les objectifs sont de mettre en œuvre une sylviculture plus dynamique avec des effets positifs sur la production, la stabilité, la biodiversité, Ceci, à un coût minimal sur la durée de vie du peuplement. Ces actions de développement représentent globalement 25 % de l'activité de sections techniques. Elles portent leurs fruits et devraient être effectuées, à l'avenir, en collaboration avec les régions, notamment à travers la révision des normes de travaux sylvicoles.

techniques, réalisées à leur intention par la direction technique. Elles ont ensuite été réunies dans un guide pour la reconstitution des forêts.

Des études et recherches appliquées ont, par ailleurs, été mises en œuvre. Elles visent à préserver les sols et la régénération naturelle, à mieux répartir le temps dans la commercialisation et à analyser la sensibilité de certains peuplements aux tempêtes :

• Afin de préserver les sols et la régénération naturelle lors de l'exploitation des chablis, l'ONF a mis au point une méthode efficace d'ouverture des cloisonnements d'exploitation dans les peuplements sinistrés à l'aide



La recherche et les tempêtes

En 2000, comme pour l'ensemble de l'Etablissement, les activités de recherche et développement ont été marquées par le passage de Lothar et Martin. Les personnels du département de la recherche et développement ont manifesté leur solidarité avec leurs collègues en contribuant à l'effort de martelage des peuplements sinistrés.

Les sections techniques inter-régionales ont apporté des appuis dans les régions les plus atteintes pour estimer les volumes des chablis, organiser leur exploitation, établir des typologies de dégâts et les méthodes de reconstitution adaptées. L'appui technique a été sensiblement amplifié par le traitement des chablis. Il a représenté globalement 10 % de l'activité du département. Les gestionnaires locaux ont pu s'appuyer sur des fiches de pelles hydrauliques munies de dents de dessouchage (STIR Nord-Est)...

- Pour mieux répartir la commercialisation des bois dans le temps, l'Office a effectué une étude de différentes modalités de stockage de grumes de hêtre. L'ensilage anaérobie a été réalisé grâce à la coordination STIR Ouest. Les résultats sont positifs avec des bâches étanches. L'étude sur l'ensilage par immersion s'est effectuée avec le concours du service départemental de Vesoul. L'étude de la conservation en forêt des hêtres renversés, selon la station et l'éclairement a été coordonnée par la STIR Nord-Est.
- L'Office a effectué une étude des facteurs de sensibilité de peuplements forestiers aux tempêtes : sapinière régulière (STIR Est et Massif Central) et hêtraie (STIR Nord Est).

Les dispositifs expérimentaux existants ont été expertisés. Les dégâts sont heureusement minimes, les essais concernent essentiellement des jeunes peuplements.

Changement climatique et gestion forestière

De mémoire d'homme, les deux tempêtes consécutives de décembre 1999 sont les pires que la France ait connues. La communauté scientifique

Guyane : entre la satisfaction des attentes sociales et la préservation de l'exceptionnelle diversité biologique



affirme que le changement climatique devrait provoquer une fréquence plus régulière de ces événements extrêmes au XXIº siècle. L'ONF travaille depuis de nombreuses années déjà sur le lien entre la gestion forestière et le changement climatique. Il cherche à se prémunir contre de possibles modifications des conditions écologiques sur les peuplements mis en place actuellement et réfléchit également sur l'adaptation de la sylviculture afin d'améliorer le stockage de carbone hors atmosphère. En 2000, l'ONF a mis en œuvre deux projets à vocation de séquestration de carbone à l'étranger : le "puits de carbone" au Brésil, financé par Peugeot et le projet Malleco au Chili, financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial. Il a, par ailleurs, préparé un troisième projet en Colombie dans le "Macizo Colombiano". L'ONF soutient également la Mission Interministérielle à l'Effet de Serre, en mettant à disposition son expertise dans le cadre des négociations internationales sur la lutte contre le changement climatique.

La forêt guyanaise constitue le réservoir de 7 à 10 000 espèces végétales, dont 1 200 espèces d'arbres. Sur un seul hectare, on peut recenser 250 à 300 espèces d'arbres différentes, soit trois fois plus que sur toute l'Europe continentale. La population (160 000 habitants) et l'activité économique se concentrent sur la frange littorale, si bien que le massif forestier est dans l'ensemble remarquablement bien conservé.

Les attentes de la société sont nombreuses et souvent contradictoires : réserve foncière pour l'agriculture, production de bois d'œuvre de qualité pour alimenter la filière-bois locale, accueil du public, éco-tourisme, etc... L'ambition de l'Office est de répondre à ces attentes par une gestion durable, multifonctionnelle et exemplaire en conservant cette exceptionnelle diversité écologique.

La Section technique tropicale, créée en 1997, apporte un appui déterminant pour améliorer les méthodes de management et de gestion de la forêt dense humide, soit par les programmes de recherche-développement qu'elle conduit elle-même, soit en renforçant les collaborations avec les instituts de

recherche travaillant dans la forêt guyanaise et fédérés au sein d'un groupement d'intérêt scientifique, le SILVOLAB.

Ces actions se sont concrétisées par la mise au point d'une méthode d'inventaire préalable à l'exploitation forestière. travers deux actions significatives :

- les cahiers des charges pour l'acquisition de GPS sont prêts pour une première tranche d'équipement en 2001;
- le plan de mise à niveau et d'accroissement des postes de travail SIG pour accompagner dès 2001 l'énorme chantier



En 2000, le suivi des forêts pilotes, où sont pratiqués, en "vraie grandeur", des essais de sylviculture de la forêt dense humide a été poursuivi. Un nouveau dispositif de suivi de la dynamique forestière a été également lancé. Par ailleurs, des plantations d'essences forestières ont été poursuivies, dont une plantation de bois de rose.

Les outils : renforcer la réactivité et l'efficacité

Durant l'année 2000, la mobilisation et l'adaptation des moyens a été forte pour soutenir les gestionnaires des forêts touchées. Le premier semestre a été consacré principalement à l'adaptation des logiciels pour intégrer les procédures exceptionnelles relatives au traitement des chablis. Dans le même objectif, quelque 300 calepins électroniques supplémentaires ont été acquis et déployés afin de faciliter le recensement des bois abattus.

Au-delà de ces urgences, l'Office modernise son parc informatique afin de renforcer son efficacité. Ainsi, le plan de modernisation des équipements des personnels techniques s'est poursuivi en 2000, notamment à de révision des aménagements.

Par ailleurs, le développement de la nouvelle architecture technique, premier volet du schéma directeur informatique, a connu un démarrage difficile. L'objectif est de mettre en ordre de marche 126 réseaux locaux et de réaliser leur interconnexion. Les quelques sites installés en 2000 et le département informatique ont effectué les efforts nécessaires pour que la finalité de l'opération et son échéance en 2001 ne soient pas remis en cause, malgré les difficultés importantes connues avec un fournisseur.

Enfin, fin 2000, la préparation de la refonte des logiciels a été entamée. Il s'agit du second volet du schéma directeur informatique de l'Office. Deux actions ont été initiées :

- la structuration de la maîtrise d'ouvrage qui aura la charge d'analyser et de valider les logiciels qui en résulteront ;
- la construction du plan de refonte par un découpage en blocs des activités de l'établissement.

Le lancement opérationnel est prévu en septembre 2001.

La commercialisation du bois sur internet

À l'appui de ses expériences réalisées en 1999 pour les ventes d'Auxerre et de Laon, l'Office a proposé en 2000 une base de données de plus de 1 000 lots de bois chablis dès le début février 2000. Renseignée par les services départementaux, cette base a été couplée à un formulaire web, permettant aux acheteurs de faire des demandes particulières dans le cas d'une recherche infructueuse. Ce formulaire a généré 70 contacts commerciaux directs. Ils ont permis la réalisation de ventes amiables. Une étude est menée pour pérenniser ce système et proposer tout au long de l'année les catalogues de ventes de l'Office.

S'ouvrir:

La politique partenariale

Communes forestières : une nouvelle donne

Cette volonté s'inscrit dans un contexte où les relations avec les communes forestières sont entrées en 2000 dans une nouvelle phase. La décentralisation prend en effet



Des entreprises citoyennes

Des entreprises ont proposé d'unir leurs efforts à ceux de l'ONF pour la reconstitution des forêts françaises. Pour étudier leurs projets, l'Office a constitué un comité d'éthique. Trois critères sont retenus : l'entreprise et l'ONF doivent partager des valeurs communes ; l'entreprise ne doit pas être impliquée dans des affaires judiciaires ; l'entreprise se doit d'être irréprochable du point de vue de sa législation sociale, particulièrement dans le cas des productions délocalisées à l'étranger. 9 entreprises ont satisfait à ces trois critères. Avec chacune d'elles, un partenariat a été signé. Chaque nouveau partenaire a pu choisir une forêt d'affectation dans un catalogue dressé par l'Office. Toutes les opérations font l'objet d'une politique de communication bien définie entre l'ONF et le partenaire. Pour l'année 2000, ce sont 3,7 MF qui ont été collectés. Ces moyens supplémentaires sont versés dans les budgets des services locaux durablement affectés pour les trois prochaines années.

De nouvelles approches concertées de la gestion forestière

Le 23 juin 2000, l'ONF signait une convention-cadre avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France afin d'assurer une meilleure cohérence entre les actions d'aménagement effectuées par les Parcs et par l'Office. Le 21 mars 2000, le Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de Bailleul CRP/CBNL et l'ONF ont signé une convention de partenariat afin d'améliorer la connaissance de la diversité biologique des espaces naturels et d'en accroître la protection dans la zone Picardie, Haute-Normandie et Nord-Pas-de-Calais. En 2000, l'ONF a continué à tisser des liens étroits avec l'ensemble des acteurs de la filière bois ainsi qu'avec des associations et des organismes de recherche concernés par les espaces naturels.

L'Office souhaite développer cette culture d'ouverture aux nouvelles pratiques et à d'autres espaces naturels en France et à l'étranger. Elle constitue un des moteurs essentiels de la refondation de l'Etablissement.



son avenir, l'élaboration du futur statut de la Corse ou encore les réflexions sur la Guyane. En outre, la reconstitution des forêts après les tempêtes imposent de nouvelles règles du jeu et de financement. Par ailleurs, les attentes de la société évoluent vers une demande accrue sur la protection des espaces naturels et de la forêt et aussi sur une participation plus active des citoyens dans les définitions et le suivi des projets. Enfin, les territoires et l'Europe constituent aujourd'hui des niveaux essentiels de régulation et de financement.

Le partenariat ONF-COFOR

Les Entretiens organisés par la FNCOFOR, les 6 et 7 septembre 2000 au lac des Vieilles Forges, dans les Ardennes ont permis de faire un large tour d'horizon sur la reconstitution de la forêt et la commercialisation des chablis. Ces rencontres ont également permis de faire le point sur le partenariat entre l'Etablissement et la Fédération. À cette occasion, Bernard Goury, directeur général de l'ONF a insisté sur la nécessité de retrouver des mécanismes durables de financement de l'Office et notamment un co-financement plus large par les collectivités territoriales pour certains services contractuels. Il a également déclaré que l'ONF souhaitait renforcer ses relations avec les communes par une meilleure concertation, une communication de proximité plus effective et la désignation d'interlocuteurs à tous les niveaux de la hiérarchie. Les Entretiens ont montré la nécessité d'engager ensemble des débats pour trouver des solutions cohérentes et transparentes. À l'issue des ces journées, les représentants de la FNCOFOR ont déclaré qu'il était de leur intérêt commun de défendre l'ONF ainsi que le versement compensateur et le maillage territorial. Des propositions dans ce sens seront débattues lors des Assises de la forêt communale le 1er juin 2001.

Des travaux en commun

Les tempêtes ont permis de renforcer les liens entre les différents acteurs de la filière bois. Il reste à consolider ces relations par une réflexion commune et approfondie sur l'avenir de la forêt publique. La Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) et l'ONF ont décidé de concrétiser cette volonté commune.

Ensemble, ils ont pris conscience que l'avenir de la forêt repose sur leurs capacités à innover. Il s'agit ainsi d'inventer de nouvelles relations qui évitent les contraintes des modèles établis tout en garantissant l'adaptation et l'efficacité nécessaires aux nouveaux enjeux de la forêt. Il faut aujourd'hui construire des processus décentralisés de transparence et de concertation, sur des formes adaptées et acceptées par tous. Le débat sur l'avenir de la forêt publique ne peut en effet avoir de sens que s'il débouche sur une vraie mobilisation, au plus près des citoyens et des partenaires de la filière bois.

Un Manifeste pour la reconstitution des forêts

Durant l'année 2000, une série de travaux communs a été entreprise entre la FNCOFOR et l'ONF. Ils ont abouti à la rédaction d'un manifeste pour la reconstitution des forêts publiques. À travers ce document fédérateur, les communes forestières, propriétaires des deux tiers des forêts publiques expriment leur souci de l'intérêt général et de la qualité de la sylviculture.

Ils s'engagent dans une démarche exemplaire de restauration des forêts afin de répondre aux besoins de la société. Pour autant, les forêts publiques doivent continuer à jouer un rôle de laboratoire de la gestion patrimoniale à long terme au service des enjeux collectifs de la Nation.

Ce manifeste n'est qu'une étape. Il aboutira à une nouvelle charte de la forêt communale dans le cadre des Assises de la forêt publique en juin 2001. Dans le cadre de la préparation de ces rencontres, les résultats de deux enquêtes viendront étayer les débats. L'une porte sur le point de vue et les attentes des maires. L'autre réalisée auprès des personnels de l'Office porte sur leurs attentes et la perception qu'ils ont de la relation de l'Office avec les communes et les élus.

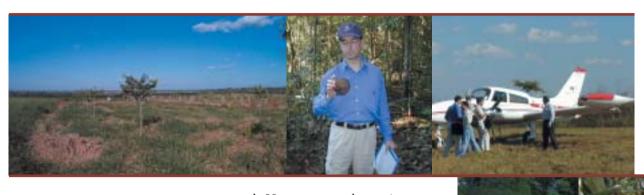
Transparence, dialogue et concertation

Vis-à-vis de ses partenaires, l'Office s'est dès à présent engagé à associer, à tous les niveaux, les élus aux processus de réflexion et de décision en matière de reconstitution. Un bilan global de la mise en œuvre sera établi régulièrement. Par ailleurs, le dialogue sur la reconstitution sera élargi à l'ensemble de la société civile sans exclusive, avec pour partenaires privilégiés les acteurs de la filière bois. La délibération publique des choix forestiers ne peut que s'imposer dans le respect de la responsabilité de chaque acteur.

Le développement à l'international.

S'ouvrir aux forêts du monde

L'ONF exporte ses savoir-faire en matière d'expertise, de travaux, de gestion et de formation, dans plus Le démarrage de ces structures nouvelles qui ont connu leur premier exercice complet de fonctionnement s'est effectué dans de bonnes conditions. Leur notoriété locale est d'ores et déjà acquise. Les chiffres d'affaires réalisés



de 30 pays, sur tous les continents. Sa longue expérience de la pratique de la gestion durable, son vivier de compétences dans des domaines multiples, sa capacité à s'associer avec divers partenaires grâce à des équipes souples et mobiles et ses capacités à maîtriser les coûts de gestion des forêts en font aujourd'hui l'une des toutes premières entreprises mondiales gestionnaires d'espaces forestiers. ONF International a poursuivi en 2000 ses activités en Tunisie, au Maroc, au Gabon, au Congo, au Cambodge et développé d'importants efforts de prospection en Colombie, en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et en Europe centrale et orientale. Ce travail laisse envisager de très bonnes perspectives pour 2001.

L'ONF a entamé en 2000 le transfert progressif de son activité internationale vers ses filiales : ONF Brasil (à Cotriguaçu au Brésil), ONF Conosur (à Temuco au Chili) et SYLVAFRICA (à Libreville au Gabon).

en 2000, encore modestes, sont conformes aux prévisions. Les bases de développement solides et les taux de croissance pour 2001 sont très importants.

ONF Conosur, créée mi-1999, a repris l'essentiel des activités de l'ONF développées en Amérique latine depuis 1995 autour du projet pilote d'aménagement et de gestion de la "Reserva Forestal Malleco", une forêt domaniale chilienne. Un volet de mesure du carbone stocké dans une forêt naturelle où l'on applique progressivement une sylviculture a été développé en 2000. Par ailleurs, la filiale a été engagée dans plusieurs contrats portant sur une étude de faisabilité

d'un Parc Naturel en Patagonie, l'évaluation-expertise de propriétés forestières au Chili, une étude de marché sur le châtaignier et un projet d'aire protégée au Paraguay. Enfin, ONF Conosur a été le support d'un programme "forêtenvironnement" de coopération régionale Cône Sud, financé par le Ministère français des Affaires Etrangères. Ce programme comporte l'organisation de séminaires régionaux, l'appui au montage de projets sur le thème des aires protégées ainsi qu'un volet de valorisation de l'expérience française en forêt dense humide.

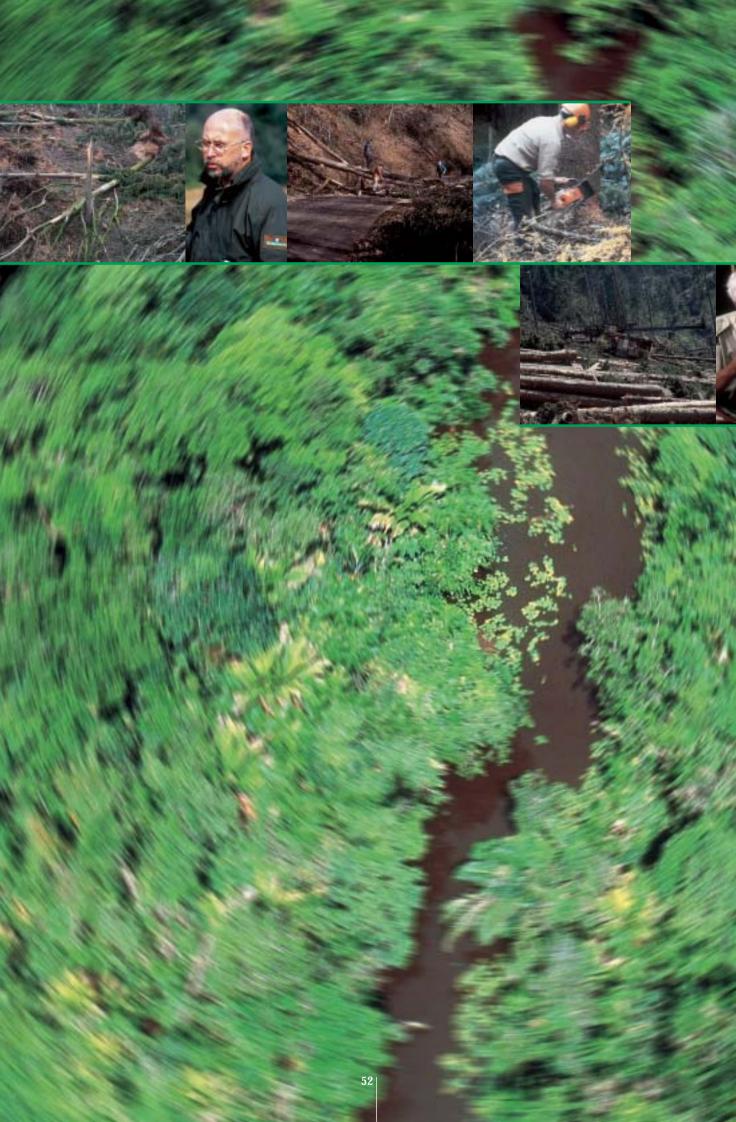
L'inter-saison a été mise à profit pour affiner les itinéraires techniques utilisés.

Sylvafrica, la cadette des filiales de l'ONF, travaille essentiellement à l'étude de plan d'aménagement forestier pour le compte d'industriels titulaires de concessions d'exploitation forestière. L'étude et la mise en œuvre de ce type de plan constituent désormais une obligation pour être détenteur d'un permis d'exploiter. La coopération française, à travers le Ministère des Affaires Etrangères, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial et l'Agence Française de



ONF Brasil a été créée pour mettre en œuvre le projet "Puits de Carbone" dans l'état brésilien du Mato-Grosso, en partenariat avec Peugeot. La première plantation s'est achevée en mars 2000, après que 1 200 hectares aient été plantés à plus de 80 % en essences locales. Le premier comité scientifique franco-brésilien de suivi de ce projet s'est réuni en juillet. Il a permis de fournir des informations détaillées sur l'évolution d'un projet sur l'utilisation de la forêt dans la maîtrise de l'effet de serre. Un projet qui suscite un grand intérêt et qui a donné lieu déjà à de nombreux débats. La seconde saison de plantation a démarré en novembre 2000.

Développement, apporte son appui financier aux industriels qui s'engagent ainsi dans un processus de gestion durable. En 2000, la filiale a travaillé pour le compte de quatre groupes industriels au Gabon. Sylvafrica a également réalisé une étude d'impact environnemental ainsi qu'une formation de classeurs de bois pour le compte de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux.





Les résultats financiers 2000



Le traitement des conséquences des tempêtes de décembre 1999 a mobilisé en 2000 d'importants moyens supplémentaires consacrés à l'exploitation, à la commercialisation, au stockage des chablis, au dégagement des routes, à la création de pistes et de places de dépôt ainsi qu'au nettoyage des parcelles sinistrées.

En dépit de la forte augmentation des volumes mis en vente, la commercialisation des chablis s'est traduite par une réduction sensible des produits du domaine, compte tenu de la forte décote enregistrée par les prix.

Pour financer ses besoins prioritaires, l'ONF a bénéficié de subventions dans le cadre du dispositif d'aide mis en place par l'Etat au titre des tempêtes de décembre 1999 et d'une subvention exceptionnelle de 180 ME.

Par ailleurs, les résultats des activités conventionnelles, plus favorables que prévu, se sont inscrits en hausse par rapport à 1999.

Dans ce contexte, le résultat net de l'exercice 2000 s'établit à 29,2 MF.

Les ventes de bois

(en millions de francs)	1999	2000	%
Recettes de ventes de bois	1 600,9	1514,8 ^(*)	-5,4%

(*) dont 1 445 MF au titre des chablis soit 95,4%.



Des produits en progression

Les produits s'élèvent à 4 675 MF en 2000 pour 4 272,6 MF en 1999. Ils progressent ainsi de 9,4% sur l'exercice. Le chiffre d'affaires progresse légèrement (+8,2 MF). Cette évolution d'ensemble du chiffre d'affaires recouvre, d'une part, une forte diminution des produits du domaine (-87,4 MF), d'autre part, une augmentation du chiffre d'affaire marchand (+21 MF) et du financement de la garderie des forêts des collectivités (+75,2 MF).

Les recettes de bois réalisées en 2000 s'élèvent à 1 514,8 MF dont 1 445 MF au titre des chablis. Le volume de chablis commercialisé en 2000 est de l'ordre de 9,3 millions de m³ pour un prix moyen d'environ 155 francs qui recouvre des décotes variables selon les essences. L'offre de bois frais a été réduite au strict minimum (0,2 millions de m³). En 1999, le volume de bois commercialisé s'élevait à 6,3 millions de m³ pour un prix moyen de 249 francs.

Le stockage

Le stockage d'environ 600 000 m³ de bois domaniaux a donné lieu à la comptabilisation d'une production stockée d'un montant de 120,9 MF.

Le financement de la garderie des forêts des collectivités

(en millions de francs)	1999	2000
Garderie des forêts		
Versement compensateur (1)	725,5	796,8
• Frais de garderie (2)	163,6	167,5
TOTAL	889,1	964,3

(1) Le versement compensateur de l'Etat, destiné à compenser l'écart entre les coûts de gestion des forêts des collectivités et les frais de garderie payés par les collectivités propriétaires, a été de 796,8 MF en 2000, soit un montant supérieur de 71,3 MF (+9,8%) à celui de 1999

(2) Les frais de garderie payés par les collectivités sont assis sur les ventes de bois réalisées pour le compte de ces mêmes collectivités l'année précédente. Compte tenu de l'augmentation des cours du bois en 1999, les frais de garderie versés à l'Etablissement s'inscrivent en progression de 3,9 MF (+2,4%) en 2000.

Le chiffre d'affaires global réalisé sur les activités marchandes est en progression de 21,1 MF par rapport à 1999 (soit +2,5% hors variation de stocks).



Les activités marchandes : un chiffre d'affaires global en augmentation

(en millions de francs)	1999 ⁽¹⁾	2000	%
Conventions avec l'Etat et assimilées 🗵	123,9	132,6	+7,0%
Conventions avec les collectivités (8)	337,1	335,5	-0,5%
Conventions avec les clients publics			
ou privés et productions diverses (4)	380,7	394,7	+3,7%
TOTAL	841,7	862,8	+2,5%

(1) les chiffres de 1999 ont été retraités afin de tenir compte de la nouvelle imputation des bracelets de chasse qui figurent maintenant en produit de gestion courante et de celle des FORSAP (cf. infra).

(2) Le chiffre d'affaires conventionnel réalisé avec l'Etat est en progression de 8,7 MF (+7%) par rapport à 1999. Cette évolution résulte des effets conjugués de la diminution des emplois FSIRAN (-3,5 MF), de l'augmentation du chiffre d'affaires RTM (+3,9 MF) et de celui des conventions diverses (dont APFM et DFCI) à hauteur de 10,2 MF. (3) Les conventions de travaux avec les collectivités propriétaires sont stables (-0,5%). (4) Le chiffre d'affaires réalisé au profit de divers clients publics et privés, qui recouvre les activités nouvelles et les productions vendues, progresse globalement de 14 MF (+3,7%).

L'année 2000 confirme le développement de ces activités avec un chiffre d'affaires (hors FORSAP) de 325 MF contre 306 MF en 1999 soit une progression de 6,2%.

A partir de 2000, les conventions liées à l'emploi d'unités de forestiers sapeurs sont analysées en conventions avec les clients publics ou privés. Le chiffre d'affaires FORSAP s'élève à 69,7 MF, il est en diminution de 5,1 MF (-6,8%) par rapport à 1999.

Des participations extérieures en augmentation

(en millions de francs)	1999	2000	%
• CNASEA	22,4	30,1	+7,7
Travaux d'investissement	19,8	23,7 (1)	+3,9
Travaux touristiques	56,8	63,2	+6,4
Travaux de reconstitution	0	25,4	+25,4
• Autres	32,1	46,7	+14,6
TOTAL	131,1	189,1	+58

(1) dont 4,6 MF relatifs à la création des aires de stockage

Hors impact du stockage, les participations extérieures perçues par l'Etablissement sont en nette progression. Cette amélioration s'explique notamment par :

- l'augmentation de 7,7 MF (34,4%) des aides provenant du CNASEA, en liaison avec le dispositif emplois-jeunes ;
- l'augmentation de 6,4 MF (11,3%) des aides contribuant au financement des travaux touristiques réalisés en forêts domaniales ;
- les subventions pour la remise en état et la reconstitution des forêts sinistrées (25,4 MF) ;
- l'augmentation de 14,6 MF (+45,5%) des autres subventions d'exploitation, liées notamment à la montée en charge de l'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000 et aux subventions dont a bénéficié l'ONF au titre du dispositif d'aides mis en place par l'Etat à la suite des tempêtes de décembre 1999 (transport des chablis).

Les financements exceptionnels reçus de l'Etat

En 2000, compte tenu du déficit d'exploitation attendu suite aux chablis, l'ONF a bénéficié de deux subventions exceptionnelles de l'Etat d'un montant total de 180 MF.



Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 4 347 MF sur l'exercice pour 3 923 MF en 1999. Cette augmentation est imputable aux moyens supplémentaires qui ont dû être consacrés au traitement des conséquences des tempêtes de décembre 1999.

Des charges non marchandes en forte progression suite aux tempêtes

(en millions de francs)	1997	1998	1999	2000	Variation 1999/2000
Charges non marchandes	776,4	730,9	764,3	1 107,4(*)	+44,9%

(*) dont exploitation de coupe et stockage 484,8 MF contre 151,4 MF en 1999

L'année 2000 a été marquée par une augmentation importante des charges liées à l'exploitation de coupes et au stockage. Au total, c'est une augmentation de 333,4 MF (+43,6%) qui est observée sur ce poste. Cette augmentation explique l'essentiel de la progression des charges non marchandes entre 1999 et 2000 (+45%) suite aux tempêtes.

- Les charges constatées pour les travaux d'entretien, de renouvellement et d'investissement s'établissent à 404,6 MF pour 451,4 MF en 1999. Cette diminution (46,8 MF soit -10,3%) s'explique à la fois par la volonté affichée en 2000 de privilégier les opérations urgentes, et par les intempéries de fin d'année ainsi que les délais de mise en place de certaines subventions qui ont retardé la mise en œuvre de certains travaux.
- Les travaux touristiques en forêt domaniale augmentent de 10,4 MF par rapport à 1999 ; cette augmentation

- (+15,2%) étant notamment liée aux opérations de remise en état d'infrastructures endommagées par les tempêtes de 1999.
- Les travaux de reconstitution de forêts détruites s'élèvent à 35,5 MF en 2000 dont 33,6 MF pour les forêts sinistrées par les tempêtes de décembre 1999. Les charges ainsi engagées, qui recouvrent essentiellement sur 2000 des opérations de nettoyage sont équilibrées par la comptabilisation de subventions (25,4 MF) et par une reprise sur la provision pour propre assureur (8,2 MF) pour la part non couverte par les subventions.
- Les autres charges non marchandes sont en augmentation de 12,2 MF (+16,5%), en raison notamment des moyens supplémentaires qui ont dû être mobilisés pour la commercialisation des chablis.

Des charges marchandes bien maîtrisées

Les charges marchandes augmentent de 23 MF (+4%) sur la période. En 2000, après une période d'attentisme assez marquée au cours du premier semestre suite aux tempêtes, les activités marchandes ont connu un net redressement au deuxième semestre. Ce rattrapage de fin d'année se traduit notamment par une variation de stocks positive à hauteur de 21,5 MF. L'évolution de ces charges se traduit par une amélioration sensible de la contribution à la marge de ces activités par rapport à 1999 (3,8%), pour un chiffre d'affaires en progression de 2,5%.

Des charges de personnel en progression

(en millions de francs)	1997	1998	1999	2000
TOTAL	2469	2481	2496	2588
dont Personnel Fonctionnaire	1705	1736	1763	1849
Personnel Ouvrier	665	667	656	663

Les charges de personnel fonctionnaire s'accroissent de 86 MF (+4,9%) par rapport à 1999. Cette augmentation s'explique à la fois par les coûts salariaux des personnels recrutés en renfort suite aux tempêtes, par les primes exceptionnelles versées aux personnels mobilisés pour les chablis et également par les mesures générales de revalorisation accordées par la fonction publique en 2000.

Les charges de personnel ouvrier augmentent de 1,1% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution globale recouvre, d'une part, une nette diminution du nombre d'emplois FSIRAN et du nombre de CES employés par l'Office, d'autre part, une augmentation des salaires, qui tient compte des mesures prises suite aux tempêtes de décembre 1999.

Les mesures spécifiques liées aux chablis représentent au total, pour les personnels fonctionnaires et ouvriers, 62,5 MF.

Les mouvements sur provisions et dépréciations

Le niveau global des provisions et dépréciations diminue de 23,1 MF sur 2000 passant de 457,3 MF à 434,2 MF.

Les provisions pour travaux en forêt domaniale

Leur niveau passe de 66,6 MF en 1999 à 47,9 MF en 2000, et se décompose en 15 MF de travaux d'entretien et de renouvellement, 25 MF de travaux d'investissement et 7.9 MF de travaux de reconstitution de forêts détruites.

Les provisions pour travaux en forêts domaniales correspondent à des opérations sylvicoles incontournables qui n'ont pu être réalisées en 2000 et qui sont reportées sur 2001.

Les autres provisions

Elles comprennent notamment la provision pour variation de conjoncture dont le niveau reste inchangé par rapport à 1999 (137,5 MF). Les autres provisions constituées par l'Etablissement concernent le personnel, les créances douteuses et stocks ainsi que diverses autres provisions, dont notamment les provisions pour propre assureur et pour charges de fonctionnement.

Les investissements, le bilan et la trésorerie

Une dépense d'investissement contrôlée

Les investissements de l'ONF (107,3 MF) sont en légère augmentation par rapport à 1999 (+5,6 MF). La politique d'investissement a été essentiellement centrée sur le renouvellement des matériels et l'entretien du parc immobilier existant. Les investissements liés au schéma directeur informatique s'élèvent à 7,1 MF en 2000, l'essentiel de ces dépenses ayant été reporté sur 2001.

Le bilan

Les ressources stables de l'Etablissement s'élèvent à 1710,3 MF en 2000. Elles augmentent de 409,9 MF par rapport à 1999 grâce aux prêts bonifiés à 1,5% dont a bénéficié l'Office en 2000 conformément aux décrets 2000-88 du 1er février 2000 et 2000-245 du 15 mars 2000 relatifs au financement des coûts de sortie et de stockage des bois abattus lors des tempêtes de décembre 1999.

L'actif immobilisé est quant à lui en légère diminution (911,8 MF en 2000, pour 923,9 MF en 1999, soit -1,3%).

Actif immobilisé et ressources stables

(en millions de francs) Capitaux propres	1997 768,4	1998 793,6	1999 858,7	2000 890,8
Provisions et dépréciations	381,9	400,4	438,9	415,8
Emprunts et dettes	81,3	3,4	2,8	403,7
TOTAL : ressources stables	1231,6	1197,4	1300,4	1710,3
Actif net immobilisé	1009,1	936,4	923,9	911,8

Le fonds de roulement et la trésorerie

Le fonds de roulement de l'Etablissement correspond à la différence entre les ressources stables et l'actif net immobilisé.

Suite à l'octroi de prêts bonifiés comptabilisés en tant que prêts à moyen terme (400 MF au 31/12/2000), les ressources stables de l'Etablissement sont en nette augmentation, le fonds de roulement s'améliore ainsi de 422,1 MF.

Parallèlement, le besoin en fonds de roulement augmente de 227,8 MF.

Cette moindre augmentation du besoin en fonds de roulement par rapport au fonds de roulement permet à l'Office d'améliorer sa trésorerie nette en fin d'exercice. Elle atteint ainsi un niveau de -159 MF contre -353.3 MF fin 1999.

La trésorerie moyenne sur l'exercice 2000 s'établit quant à elle à -181 MF.

Les déterminants de la trésorerie

(en millions de francs) Fonds de roulement	1997 222,5	1998 261,0	1999 376,5	2000 798,6
besoin en fonds de roulement	750,4	692,8	729,8	957,6
Trésorerie	-527,9	-431,8	-353,3	-159,0

Analyse du compte de résultat

Le résultat net s'élève à 29,2 MF, après impôt sur les sociétés.

L'exercice 2000 se caractérise par une quasi stabilité du chiffre d'affaires (+0,2%). Cette évolution, conjuguée à une bonne maîtrise de la charge des consommations intermédiaires nette des subventions reçues, permet de dégager un résultat bénéficiaire, qui représente 0,8% du chiffre d'affaires global.

Le résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires : 3 586,4 MF

Le chiffre d'affaires augmente de 0,2% (+8,2 MF) par rapport à 1999. Cette évolution résulte des effets conjugués d'une nette diminution des produits du domaine (-87 MF soit -4,7%), d'une amélioration de 75,2 MF des produits de la garderie des forêts et des activités marchandes (+21 MF soit 2,5%).

Le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de bois s'établit à 1 514,8 MF (dont 1 445 MF de chablis) contre 1 600,9 MF en 1999.

L'augmentation des frais de garderie des forêts des collectivités résulte, quant à elle, de la hausse des recettes de bois constatées en 1999.

Enfin, le chiffre d'affaires des activités marchandes enregistre globalement une progression de 2,5% qui se décompose comme suit :

- le chiffre d'affaires des études et expertises progresse de 12,1 MF (+7,7%),
- le chiffre d'affaires des missions d'entrepreneur et d'ingénierie augmente de 9,7 MF (+1,5%),
- le chiffre d'affaires des productions destinées à la vente accuse une légère diminution de 0,7 MF (-1,3%).

La production : 3 936 MF

La production de l'Office National des Forêts recouvre le chiffre d'affaires (ou production vendue), la production stockée (stockage de bois des forêts domaniales suite aux tempêtes, stocks de graines, travaux en cours sur conventions et productions diverses) et la production immobilisée (travaux d'investissement en forêt domaniale et création d'aires de stockage).

Elle augmente de 172,5 MF (soit 4,6%) par rapport à 1999 en raison de la légère hausse du chiffre d'affaires, de la contribution positive de la production stockée relative aux activités marchandes (+12,7 MF) et de la comptabilisation d'une production stockée d'un montant de 120,8 MF suite au stockage de grumes des forêts domaniales.

La valeur ajoutée : 2 643,4 MF

La valeur ajoutée (production moins consommations

intermédiaires) s'élève à 2 643,4 MF, en diminution de 202,5 MF (soit -7,1%) par rapport à 1999. Cette dégradation est principalement liée à la hausse des consommations intermédiaires (et plus spécifiquement de la sous traitance qui s'élève à 695 MF contre 388 MF en 1999) suite aux chablis.

L'excédent brut d'exploitation : 223,7 MF

La valeur ajoutée majorée de divers produits d'exploitation (subventions, produits de gestion courante) et diminuée des impôts, taxes et charges de personnel, constitue l'excédent brut d'exploitation (EBE).

En lien avec la dégradation de la valeur ajoutée, l'EBE diminue nettement en 2000 (223,7 MF pour 292,2 MF en 1999). Sans la subvention exceptionnelle de 180 MF versée par l'Etat, l'EBE aurait connu une dégradation encore plus forte en 2000 par rapport à 1999.

Le résultat d'exploitation : 127,3 MF

Le résultat d'exploitation est le cumul de l'excédent brut d'exploitation et des reprises et dotations aux amortissements et provisions d'exploitation. Suite à la dégradation de l'EBE, il diminue de 22,9 MF en 2000 (127,3 MF pour 150,2 MF en 1999).

Le résultat financier : 6,1 MF

Le résultat financier, solde des charges et des produits financiers, est stable par rapport à celui réalisé en 1999 (-0,2 MF). Les produits financiers (20,1 MF) proviennent essentiellement des plusvalues liées à la cession d'immobilisations financières (16,3 MF) et des revenus de prêts. Les charges financières (14,0 MF contre 13,0 MF en 1999) résultent principalement des intérêts bancaires sur opérations de financement et des escomptes accordés.

Le résultat courant avant impôt : 133,3 MF

Somme du résultat d'exploitation et du résultat financier, le résultat courant avant impôts présente un solde positif de 133,3 MF. La dégradation de ce solde par rapport à 1999 (-23,2 MF) est essentiellement liée à la diminution du résultat d'exploitation.

Le résultat exceptionnel : -105,0 MF

Le résultat exceptionnel correspond au solde des charges et produits exceptionnels non liés au cycle normal d'exploitation. Ce compte est habituellement négatif en raison de la charge d'amortissement exceptionnel dans l'année des travaux d'investissement en forêt domaniale (186,6 MF en 2000) et de l'amortissement des aires de stockage (20,7 MF). Cette charge est la contrepartie de la production immobilisée qui concourt, quant à elle, positivement au résultat courant.

Le résultat de l'exercice

L'Office National des Forêts dégage un résultat avant impôt de 28,4 MF. Compte tenu d'un crédit d'impôt, le résultat net ressort à +29,2 MF.

Soldes intermédiaires de gestion (en millions de francs)

	1997 (*)	1998 (*)	1999 (*)	2000	2000 en milli d'euro
I- OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Produits du domaine					
+ ventes de produits fabriqués					
+ produits de la garderie des forêts					
+ travaux (missions d'entreprise)					
+ études & services (expertises)	125,6	135,0	157,4	169,5	25,8
+ prestations de services (ingéniérie)					
+ produits des activités annexes	8,9	9,1	12,9	12,2	1,9
= CHIFFRE D'AFFAIRES	3 347,1.	3 452,2	3 578,2	3 586,4	546,7
+ production stockée	-46	-8 4	8.9	142 4	21.7
+ production immobilisée	175.6	175 6	176.4	207.3	31.6
= VALEUR DE PRODUCTION	3 518 1	3 619 5	3 763 5	3 936 N	600 1
achats					
services extérieurs					
autres services extérieurs	134,6	125,3	130,5	165,7	25,3
autres charges de gestion courante	32,1	49,1	37,0	25,2	3,8
= valeur ajoŭtee					
+ subventions d'exploitation					
+ autres produits de gestion courante	86.7	88.4	113.5	124 6	19 N
impôts, taxes et versements assimilés	210 5	204.0	224 N	737 R	25 5
charges de personnel					
= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION					
reprise amort. immo. corporelles et incorporelles					
reprise prov. pour risques et charges d'exploitation	165,5	117,6	136,4	134,5	20,5
dotation amort. immo. corporelles et incorporelles					
dotation prov. pour risques et charges d'exploitation	133,4	137,8	167,6	116,1	17,7
= RESULTAT D'EXPLOITATION	10,0 .	72,6	150,2	127,3	19,4
II- OPERATIONS FINANCIERES					
Produits financiers					
charges financières	16,2	15,9	13,0	14,0	2,1
= RÉSULTAT FINANCIER	46,7 .	40,7	6,3	6,1	0,9
RESULTAT D'EXPLOITATION	10,0	72,6	150,2	127,3	19,4
+ RESULTAT FINANCIER					
= resultat courant avant impot	36,6 .	113,3	156,5	133,3	20,3
II- OPERATIONS EXCEPTIONNELLES					
Produits des cessions d'éléments d'actifs					
valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	1,1	1,6	1,9	1,2	0,2
= Plus-value de cession d'actifs	7,6	4,8	6,0	4,8	0,7
roduits exceptionnels sur opérations de gestion					
- produits sur exercices antérieurs	0.0	13.2	0.6	0.1	0.0
autres produits exceptionnels					
reprise prov. pour risques et charges exceptionnels	85.6	1.8	0.5	7.3	1.1
- reprise amortissements dérogatoires					
- subventions d'investissement					
- transferts de charges					
charges exceptionnelles cur enérations de gestion		Z,J 1 O	0,2 1 0	フ,フ フ ნ	0,0 //
charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4,9	1,9		
charges sur exercices antérieurs	32,5	10,9			
autres charges exceptionnelles	3,7	9,3	17,0	δ,0	د, ا
dotation provisions des charges exceptionnelles					
dotation amortissements dérogatoires					
dotation amortissements exceptionnels					
supplément d'impôt sur distribution		0,0	0,0	0,0	0,0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	36,8.	91,8	97,4	105,0	16,0
ESULTAT COURANT AVANT IMPOTS					
- RESULTAT EXCEPTIONNEL					
RESULTAT AVANT IMPOTS	_n 2	21 A	50 N	105,0 22 /	
Participation des salariés, IS et assimilés	0,3	0,1			
= RESULTAT NET					

^(*) les chiffres de 1997-1998-1999 ont été retraités pour tenir compte de la nouvelle imputation des bracelets de chasse achetés et revendus par l'ONF

Analyse du bilan

Ressources stables (1 710,3 MF)

Les capitaux propres (890,8 MF), avant affectation du résultat, augmentent de 32 MF par rapport à 1999. Cette augmentation est principalement imputable à l'affectation du résultat de l'exercice 1999 en réserves.

Le stock de provisions présente un solde à la clôture de 415,8 MF. Ce solde n'intègre pas la provision pour amortissement dérogatoire (12,9 MF), provision réglementée incluse dans les capitaux propres. Les dépréciations relatives à l'actif circulant, constituées par les dépréciations sur les stocks et sur les créances clients, s'élèvent à 32,8 MF, en diminution de 4,9 MF par rapport à 1999.

Au 31 décembre 2000, l'endettement s'élève à 403,7 MF dont 400 MF de prêts bonifiés relatifs au financement des coûts de sortie et de stockage des bois abattus lors des tempêtes de décembre 1999.

Au total, grâce aux prêts bonifiés, les ressources stables augmentent de 409,9 MF.

Actif net immobilisé (911,8 MF)

L'actif net immobilisé diminue de 1,3% par rapport à la fin 1999, soit -12,1 MF, principalement en raison d'un niveau d'investissements volontairement limité aux opérations urgentes et/ou incontournables.

Fonds de roulement (798,6 MF)

La légère diminution de l'actif net immobilisé (-12,1 MF) et la forte augmentation des ressources stables de l'Etablissement, induisent une amélioration du fonds de roulement de l'Etablissement de 422,1 MF.

Ce dernier atteint ainsi un niveau de 798,6 MF fin 2000, qui est très nettement supérieur à celui constaté sur les quatres exercices précédents. Ce redressement a donc un impact positif sur la trésorerie.

Actif circulant (2 209,1 MF)

L'actif circulant est en augmentation de 316,8 MF par rapport à 1999.

Cette évolution résulte principalement de :

- l'augmentation des encours de production de biens (+142,3 MF) suite notamment à la comptabilisation d'une production stockée de bois domaniaux (120,9 MF) et à l'augmentation des stocks de travaux (+12,7 MF);
- l'augmentation des créances sur l'Etat et autres collectivités (+128,8 MF) ;
- l'augmentation des créances clients (+8 MF) et des comptes transitoires (+24,1 MF).

Passif circulant (1 251,6 MF)

Le passif circulant augmente de 89,1 MF. Cette évolution résulte principalement de :

- l'augmentation des dettes sociales (+116,1 MF),
- la diminution des comptes transitoires (-37,1 MF).

Besoin en fonds de roulement (957,5 MF)

L'augmentation du besoin en fonds de roulement (227,7 MF) sur 2000 conjuguée à une forte amélioration du fonds de roulement, font ressortir une amélioration significative du niveau de la trésorerie au 31 décembre.

Trésorerie nette (-159 MF)

La trésorerie de l'Office National de Forêts est structurellement déficitaire en fin d'exercice. En 2000, grâce à l'octroi de prêts bonifiés, la trésorerie nette s'améliore de 194,3 MF par rapport au 31 décembre 1999. Elle ressort à -159 MF contre -353,3 MF en 1999.

Par contre, la trésorerie moyenne sur l'ensemble de l'année 2000 se dégrade comparativement à celle constatée en 1999 : -181 MF contre -65 MF en 1999.

Les raisons essentielles de cette dégradation, conséquence directe des tempêtes, sont notamment liées :

- au marché du bois qui s'est fortement déprécié,
- au délais de paiement consentis aux acheteurs de bois chablis,
- et à l'augmentation conséquente des charges.

Bilan fonctionnel (en millions de francs)

	1997	1998	1999	2000	2000 en millions d'euros
Apport	239,1	239,0	238,8	239,0	36,4
+réserves					
+report à nouveau	0,5	0,5	0,5	0,5	0,1
+ résultat de l'exercice		21,/	6U,5	29,Z	4,5
+ subventions d'investissement + provisions réglementées	0,0 11 2		13,5 12 N	10,3 12 0	2,5 2.0
= CAPITAUX PROPRES (I)	768,4	793,6	858,8	890,8	135,8
Provisions pour risques et charges	347,8	354,7	401,2	383,0	58,4
Dépréciation de l'actif circulant	34.2	45.6	37.7	32.8	5.0
+emprunts et dettes assimilées	81,3	3,4	2,8	403,7	61,5
= ENDETTEMENT A TERME (II)	463,2	403,7	441,7	819,5	124,9
TOTAL DES RESSOURCES STABLES (I+II=III)	1 231,6	1 197,4	1 300,4	.1 710,3	260,7
Immobilisations incorporelles	0.2	5.0	61	8.5	13
+ terrains	18.8	20.1	20.3	21.8	3.3
+ agencement et aménagement terrains (net)	0.0	0.0	0,0	0.0	0.0
+constructions (net)	300.8	315.4	313.1	312.1	47.6
+ instal.techniquès matériel outillage individuel(net) + autres immobilisations corporelles (net)	27,3	25,6	24,7	23,5	3,6
+autres immobilisations corporelles (net) +immobilisations appartenant à l'Etat	160,8	16/,0	160,2	155,6	23,7
+travaux réalisés en forèt (net)	151,/ 1.5	133,Z 1 1	132,3 0 0	135,9 0 0	20,7 0.1
+ immobilisations en cours.	49.8	16.4	0,9 14 4	0,0 4 5	0,1
+immobilisations financières (nettes)	318,2	252,6	252,0	249,1	38,0
= ACTIF IMMOBILISE NET (IV)	1 009,1	936,4	923,9	911,8	139,0
FONDS DE ROULEMENT (III-IV)	222,5	261,0	376,5	798,6	121,7
Fournisseurs débiteurs					
+En cours de production de biens+clients et débiteurs divers	00,U	51,0 1/167 Q	0U,5 1545.7	202,8 1572 2	30,9 220.0
+ personnel avances et acomptes					
+déficits et débets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
+sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
+Etat et autres collectivités publiques	69,8	68,7	82,3	211,1	32,2
+ Comptes courants avec les filiales		2,0	0,0	0,0	0,0
+ comptes transitoires ou d'attente (actif) + comptes de régularisation	102,0	252,7 0.1		0.1	28,0
ACTIF CIRCULANT (V)					
Fournisseurs créanciers divers					
+ clients et comptes rattachés (passif)	5,4	3,U		I,Y	0,3
+ personnel et comptes rattachés (passif)+ sécurité sociale et autres organismes socialex	299,7 205.0	438,0 205.7	Z//,I 211 0	393,Z 21 <i>1</i> 1 N	59,9 17.0
+Etat et autres collectivités publiques		34.0	38 9		47,7
+comptes transitoires ou d'attente (passif)	48.8	108.7	148.1	111.0	16.9
+ Comptes de régularisation	22,1	46,3	47,3	84,8	12,9
= PASSIF CIRCULANT (VI)	972,2	1 171,9	1 162,5	.1 251,6	190,8
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (V-VI)	750,3	692,7	729,8	957,5	145,9
Malarina markilikana da mlasamank	2.1	2.1	2.0	2.0	٥٢
+ Valeurs mobilières de placement + Banque : éts financiers et assimilés (actif)	3, I	3, l	3,U	3,U	0,5
+Banque : ets financiers et assimiles (actif)+régies d'avances		24.7	04,4	278,0	42,4
=TRESORERIE ACTIF (VII)					
Banque : Ets financiers et assimilés (passif)					
= TRESORERIE PASSIF (VIII)					
- INFAURENIE PASSIE (VIII)					
= TRESORERIE NETTE (VII-VIII)					

Le tableau de financement

Le tableau de financement retrace les flux intervenus entre le bilan au 31 décembre 1999 et le bilan au 31 décembre 2000.

Les ressources

- La capacité d'autofinancement s'élève à 235,3 MF en 2000, en diminution de 75,2 MF par rapport à 1999.
- Les subventions d'investissement, participant principalement au financement des investissements en forêt domaniale, s'élèvent à 91,4 MF. Elles proviennent essentiellement des collectivités locales et de l'Union Européenne.
- Les cessions d'actifs se montent à 6,0 MF.
- Les remboursements des prêts accordés au personnel de l'Etablissement se sont élevés à 5,9 MF.
- Les deux prêts bonifiés à 1,5% contractés par l'ONF en 2000 représentent 400 MF.

Les emplois

• Les investissements en forêt s'élèvent à 207,3 MF. Ils augmentent de 30,9 MF par rapport à 1999 (dont 20,7 MF liés à la création des aires de stockage).

- Les investissements propres à l'Etablissement (107,3 MF), matériels et immobiliers, sont en hausse également par rapport à 1999 (+5,6 MF). Ils sont toutefois nettement inférieurs à ceux prévus à l'EPRD 2000 révisé (136,4 MF), principalement en raison du retard de mise en œuvre du schéma directeur informatique.
- Les prêts consentis au personnel se montent à 2,8 MF.
- Les prêts accordés aux organismes collecteurs s'élèvent à 6,7 MF.

La variation du fonds de roulement et la trésorerie

En 2000, le fonds de roulement progresse de 422,1 MF essentiellement grâce à la mise en place des prêts bonifiés, le besoin en fond de roulement augmentant de 227,7 MF.

Les évolutions du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement permettent de dégager une situation nette de trésorerie, au 31 décembre 2000, de 159 MF, en amélioration par rapport à 1999.

Tableau de financement (en millions de francs)

	1997	199	98 1	999 20	en millions d'euros
EMPLOIS					
DIMINUTION DU CAPITAL					0
INVESTISSEMENTS FINANCIERSINV. EN FORET DOMANIALE					0,1 31,6
INVESTISSEMENTS O.N.F					16,3
- Matériel	74,3	67,3	67,3	67,1	10,2
- Schéma directeur informatique	0,0	0,0	5,7	7,1	1,1
- Locaux d'habitation	21,5	15,7	15,3	15,8	2,4
- Locaux administratifs	34,1	13,1	8,8	12,0	1,8
- Locaux techniques	3,7	5,7	3,9	4,5	0,7
- Action sociale	2,0	0,6	0,7	0,7	0,1
- Divers investissements	5,7	0,0	0,0	0,0	0,0
PRETS ACCORDES AUX PERSONNELS					0,4
PRETS ACCORDES AUX ORG. COLLECTEURS	•	-	•	•	1,0
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS					0,0
DIVIDENDES	•	•	•	•	0,0
Augmentation du fonds de roulement	0,0	38,5	115,5	422,0	64,4
TOTAL EMPLOIS	338,6	406,4	403,8	746,7	113,9
RESSOURCES					
AUGMENTATION DU CAPITAL	0,1	0	0	0,2	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	77,3	235,3	310,5	235,3	35,9
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	74,7	87,2	78,4	91,3	13,9
CESSION DES ACTIFS	7,6	6,4	7,8	5,9	0,9
EMPRUNTS CONTRACTES	0	0	0	400,8	61,1
REMBOURSEMENTS DE PRETS OBTENUS	10,1	7,7	7,0	5,9	0,9
DIMINUTION IMMO. FINANCIERES					1,1
Diminution du fonds de roulement	86,7	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL RESSOURCES	000 (407.4	400 =		113,9

Conseil d'administration

PRÉSIDENT

M. Bertrand Landrieu,

Directeur de Cabinet du Président de la République

REPRÉSENTANT DU PREMIER MINISTRE :

M. Yves Birot,

Chargé de mission à l'Institut de la recherche agronomique

MEMBRE DU CONSEIL D'ETAT, DE LA COUR DES COMPTES OU DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES :

M. Charles de La Verpillière,

Conseiller d'Etat

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE :

M. Pierre-Eric Rosenberg,

Directeur de l'Espace Rural et de la Forêt, membre de droit

Mme Mirielle Riou-Canals,

Directrice des affaires financières, membre de droit

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE :

Mme Sophie Mahieux,

Directrice du Budget, membre de droit

M. Jean Basseres,

Directeur Général de la Comptabilité Publique, membre de droit

M. François Villeroy de Galhau,

Directeur Général des Impôts, membre de droit

REPRÉSENTANT DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR :

M. Dominique Bur,

Directeur Général des Collectivités Locales, membre de droit

REPRÉSENTANT DU MINISTRE CHARGÉ DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

M. Jean-Louis Guigou,

Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, membre de droit

REPRÉSENTANT DU MINISTRE CHARGÉ DE L'INDUSTRIE :

Mme Sabine Portier,

Chargée de la Sous-Direction "sidérurgie et matériau"

REPRÉSENTANT DU MINISTRE CHARGÉ DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT :

Mme Christiane Barret,

Directrice de la Nature et des Paysages, membre de droit

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REPRÉSENTANT DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET PERSONNES MORALES AUTRES QUE L'ÉTAT, PROPRIÉTAIRES DE FORÊTS BÉNÉFICIANT DU RÉGIME FORESTIER :

Mme Pierrette Bellon,

Présidente de l'Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes,

Maire de Saint-Auban (Alpes-Maritimes)

M. Jean-Claude Monin,

Président de l'Association des Communes Forestières de Savoie,

Maire de Saint Jean d'Arvey (Savoie)

M. Pierre Grandadam,

Président de l'Association des Communes Forestières d'Alsace-Moselle, Conseiller Général du Bas-Rhin, Maire de Plaine (Bas-Rhin)

REPRÉSENTANT DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES INTÉRESSÉES PAR L'UTILISATION DE LA FORÊT, NOTAMMENT DES FORÊTS SUBURBAINES, À DES FINS TOURISTIQUES OU SOCIALES :

M. André Dolat,

ancien Maire de Jeugny (Aube)

REPRÉSENTANT DES PERSONNELS:

M. René Montagnon,

Chef de district forestier à Evelle (Côte d'or), au titre du Syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace nature (CFDT)

M. Jean Barrouilet,

Ingénieur des travaux des Eaux et des Forêts, au titre du Syndicat national des ingénieurs et cadres de l'environnement et de la forêt (SNICEF-CGC)

M. Pascal Leclercq,

Ingénieur des travaux des Eaux et Forêts, Chef de division à Besançon-Ouest (Doubs) au titre de l'Union syndicale de l'ONF/CGT M. Max Magrum.

Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts, Chef du service départemental des Vosges, au titre du Syndicat national des Ingénieurs du Génie Rural des eaux et des Forêts (SNIGREF)

M. Joël Garestier,

Attaché administratif principal à la Direction régionale à Limoges, au titre du Syndicat national des personnels administratifs de l'Office National des Forêts (FO)

M. Claude Nacivet,

Ouvrier forestier au service départemental des Vosges, au titre du Syndicat CGT

PERSONNALITÉS CHOISIES EN RAISON DE LEUR COMPÉTENCE PARTICULIÉRE DANS LE DOMAINE PROFESSIONNEL, TECHNIQUE, ÉCONOMIQUE, SCIENTIFIQUE OU SOCIAL :

M. Bertrand Landrieu.

Préfet, Directeur de Cabinet du Président de la République

M. Dominique Juillot,

Président de la Fédération Nationale du Bois M. Philippe Faivre,

Conseiller Général des Vosges, Maire du Val d'Ajol (Vosges)

MEMBRES SUPPLÉANTS

M. Hervé Le Gall,

Sous-Directeur, représentant le Directeur des affaires financières au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche M. Christian Barthod,

Sous-Directeur de la Forêt,

représentant le Directeur de l'Espace Rural et de la Forêt, au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Mme Anne Bosche-Lenoir,

administrateur civil, représentant la Directrice du Budget au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'industrie M. Jean-Louis Rouquette,

Inspecteur des Finances chargé de la 5^{ème} sous-direction représentant le Directeur Général de la Comptabilité Publique au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'industrie

M. Jean-Baptiste Hy,

Directeur adjoint chargé de la sous-direction des affaires foncières, représentant le Directeur Général des Impôts au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'industrie M. Edward Jossa,

Sous-Directeur des finances locales et de l'action économique, représentant le Directeur Général des Collectivités Locales au Ministère de l'Intérieur

M. Maurice de Vaulx.

Chargé de mission à la Délégation de l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, représentant le Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale M. Jean-Marc Michel,

Adjoint à la Directrice, représentant la Directrice de la Nature et des Paysages au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

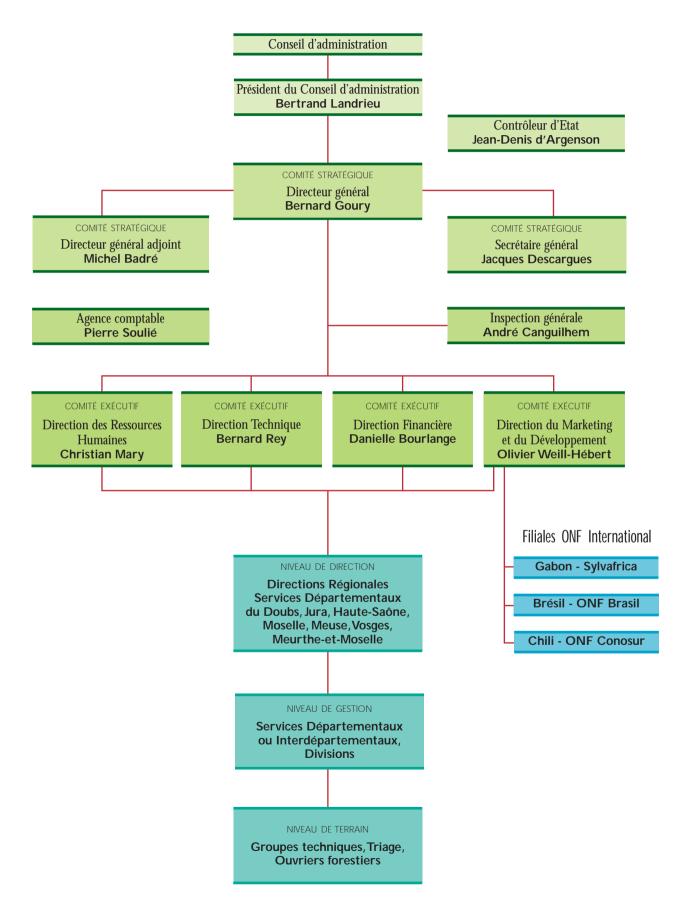
SIÉGEANT EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS :

M. Jean-Claude Grandjean,

Chef technicien forestier à Malaucène (Vaucluse)
M. Frédéric Chiny,

ouvrier forestier au service départemental de la Meuse (CFDT)

Organigramme - Juin 2001



Les 24 directions régionales de l'ONF

```
Alsace - Cité Administrative - 14, rue du Maréchal Juin - 67084 Strasbourg cedex
Tél.: 03 88 76 76 40 - Fax: 03 88 76 76 50 - Mail: Dr.Alsace@onf.fr
Aguitaine - 16, rue Georges Mandel - BP 903 - 33061 Bordeaux cedex
Tél.: 05 57 81 22 77 - Fax: 05 56 98 41 07 - Mail: Dr. Aguitaine@onf.fr
Auvergne - Site de Marmilhat Sud - BP 106 - 63370 Lempdes
Tél.: 04 73 42 01 00 - Fax: 04 73 42 01 19 - Mail: Dr.Auvergne@onf.fr
Bourgogne - 29, rue de Talant - 21000 Dijon
Tél.: 03 80 76 98 30 - Fax: 03 80 76 98 49 - Mail: Dr.Bourgogne@onf.fr
Bretagne - Pays de La Loire
• 211, rue de Fougères – BP 70233 - 35702 Rennes cedex 7
Tél.: 02 99 27 47 27 - Fax: 02 99 63 41 52 - Mail: Dr.Bretagnepl@onf.fr
• 4, place Eugène Livet – BP 20501 - 44105 Nantes cedex 4
Tél.: 02 40 73 79 79 - Fax: 02 40 73 00 07 - Mail: Dr.Bretagnepl@onf.fr
Centre - Parc Technologique Orléans-Charbonnière
100, boulevard de La Salle – BP 18 - 45760 Boigny-sur-Bionnne
Tél.: 02 38 65 47 00 - Fax: 02 38 81 76 21 - Mail: Dr.Centre@onf.fr
Champagne-Ardenne - 10, rue Pasteur - BP 22 - 51470 Saint-Memmie
Tél.: 03 26 21 89 10 - Fax: 03 26 21 89 29 - Mail: Dr. Champagne-Ardenne@onf.fr
Corse - Résidence « La Pietrina » - Avenue de la Grande Armée - 20000 Ajaccio
Tél.: 04 95 23 78 20 - Fax: 04 95 20 81 15 - Mail: Dr.Corse@onf.fr
Franche-Comté - 14, rue Plançon - BP 329 - 25017 Besançon cedex
Tél.: 03 81 65 78 80 - Fax: 03 81 83 27 55 - Mail: Dr.Franche-Comte@onf.fr
Guadeloupe - Jardin Botanique - BP 648 - 97109 Basse-Terre cedex
Tél.: 05 90 99 28 99 - Fax: 05 90 81 48 77 - Mail: Dr.Guadeloupe@onf.fr
Guyane - Réserve de Montabo - BP 7002 - 97307 Cayenne cedex
Tél.: 05 94 30 00 79 - Fax: 05 94 31 99 33 - Mail: Dr.Guyane@onf.fr
Ile de France - Boulevard de Constance - 77300 Fontainebleau
Tél.: 01 60 74 92 40 - Fax: 01 64 22 83 79 - Mail: Dr.Ile-De-France@onf.fr
Languedoc-Roussillon - 505, rue de la Croix Verte - Parc Euromédecine - 34094 Montpellier cedex 5
Tél.: 04 67 04 66 99 - Fax: 04 67 04 66 88 - Mail: Dr.Languedoc-Rousillon@onf.fr
Limousin - Le Capitole - 40-42, avenue des Bénédictins - 87000 Limoges
Tél.: 05 55 34 53 13 - Fax: 05 55 32 57 93 - Mail: Dr.Limousin@onf.fr
Lorraine - 5, rue Girardet - CS 5219 - 54052 Nancy cedex
Tél.: 03 83 17 74 00 - Fax: 03 83 32 09 89 - Mail: Dr.Lorraine@onf.fr
Martinique - 3 km 500 Route de Moutte - BP 578 - 97207 Fort-de-France cedex
Tél.: 05 96 60 70 70 - Fax: 05 96 63 56 67 - Mail: Dr.Martinique@onf.fr
Midi-Pyrénées - 23 bis, boulevard Bonrepos - 31000 Toulouse
Tél.: 05 62 73 55 00 - Fax: 05 61 63 77 79 - Mail: Dr.Midi-Pyrenees@onf.fr
Nord-Pas-De-Calais - 24, rue Henri Loyer - BP 46 - 59004 Lille cedex
Tél.: 03 20 74 66 10 - Fax: 03 20 78 29 17 - Mail: Dr.Nord-Pas-De-Calais@onf.fr
Normandie - 53 bis, rue Maladrerie - 76042 Rouen cedex
Tél.: 02 35 14 20 20 - Fax: 02 35 14 20 21 - Mail: Dr.Normandie@onf.fr
Picardie - 15, avenue de la Division Leclerc - BP 80041 - 60321 Compiègne cedex
Tél.: 03 44 92 57 57 - Fax: 03 44 20 04 14 - Mail: Dr.Picardie@onf.fr
Poitou-Charentes - 389, avenue de Nantes - BP 531 - 86020 Poitiers cedex
Tél.: 05 49 58 96 00 - Fax: 05 49 58 96 28 - Mail: Dr.Poitou-Charentes@onf.fr
Provence-Alpes-Côte-d'Azur - 46, avenue Paul Cézanne - 13098 Aix-En-Provence cedex 02
Tél.: 04 42 17 57 00 - Fax: 04 42 21 91 59 - Mail: Dr.Paca@onf.fr
La Réunion - Domaine forestier de la Providence - 97488 Saint-Denis cedex
Tél.: 02 62 90 48 00 - Fax: 02 62 21 84 73 - Mail: Dr.Reunion@onf.fr
Rhône-Alpes - 143, rue Pierre Corneille - 69421 Lyon cedex 03
Tél.: 04 72 60 11 90 - Fax: 04 72 60 11 99 - Mail: Dr.Rhone-Alpes@onf.fr
```



ACCA: Association Communale de Chasse Agréée

AFOCEL: Association Forêt Cellulose **APAS**: Association pour l'Action Sociale

CELRL: Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres **CFPPA**: Centre de formation professionnelle pour adultes

CHS: Comité d'hygiène et sécurité

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche

Agronomique pour le Développement

CNFF: Centre National de Formation Forestière **DILAM**: Directives Locales d'Aménagement

ENGREF : Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts

FIF: Formation des Ingénieurs Forestiers
IFN: Inventaire forestier national
IGN: Institut Géographique National
LPO: Ligue pour la Protection des Oiseaux
ORF: Orientations Régionales Forestières
OET: Office Entrepreneur de Travaux

ORLAM : Orientations Locales d'Aménagement PEFC : Pan-European Forest Certification

RENECOFOR : Réseau National de Suivi à Long terme

des Ecosystèmes Forestiers

RTM : Restauration des Terrains en Montagne SIG : Système d'Information Géographique STIR : Sections Techniques Interrégionales

ZICO : Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et

Floristique



Crédits photos : Médiathèque ONF : Chasseau : Pages 1, 3, , 7, 10, 11, 14, 15, 18, 19, 23, 35, 39, 40, 41, 47, 52, 53, 54, 55, 56 et 57. Blumet : Pages couv., 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 28, 29, 30, 31, 36, 37, 42, 44, 45, 47, 56 et 57. Gratzer : Pages 3, 24, 26, 27, 68 et 69. Vidil : Page 3. Breman : Pages 4, 5, 8, 9, 16, 17, 18, 19, 20, 26, 27, 36, 37, 52, 53, 68 et 69. Lacroix : Pages 4, 5, 6, 7, 21 et 24. Bartoli : Pages 6, 7, 12, 13 et 46. Berducou : Pages 6, 7, 10 11, 12, 13, 21, 30 et 41. Gourier : Pages 8, 9, 28, 29 et 30. Aubepart : Pages 8 et 9. Lege : Pages 10 et 11. Siriex : Pages 14 et 15. Reboux : Pages 18 et 19. Pichard : Pages 20, 23, 28, 29, 30, 48 et 49. Graugeau : Page 28. Esterel : Pages 28, 29 et 30. Cousin : Pages 28, 29 et 30. Bartet : Pages 31, 32, 33, 48 et 49. Favennec : Pages 32, 33, 68 et 69. Gueguen : Page 35. Jeanne-Rose : Page 35. Naudier : Pages 36 et 37. Camatte : Pages 36 et 37. Thierry : Page 41. Alain : Page 40. Ulrich : 16, 44 et 45. Hetss : Pages 44 et 45. Lebelleguy : Pages 47. Caquet : Pages 48 et 49. Barré : Pages 56 et 57. Photothèques : Forestier/Sygma : Pages couv., 4, 5, 8, 9, 28, 29, 30, 36 et 37. Fonds Eaux et Forêts : Pages 32 et 33.